

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 51^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 15 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5181).

Agriculture et développement rural, fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, budget annexe des prestations sociales agricoles (suite).

MM. Planeix, René Feit, Le Theule, Pons, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural ; Claude Guichard, Rouxel, Charles Bignon, Chazelle, Hamelin, Ducray, Bousseau, Bécam, Ihuel, Regaudie, Hélène, Bernard-Reymond, Maurice Cornette, Ver, Lemaire, Stas, Commenay, Ehm.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 5210).

PRESIDENCE DE M. DANIEL BENOIST,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A. ET B. A. P. S. A. (Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'audition des orateurs inscrits dans la discussion des crédits.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Planeix.

M. Joseph Planeix. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le bref temps de parole dont je dispose, je n'aurai pas la possibilité d'aborder toutes les questions qui me tiennent à cœur.

Aussi me bornerai-je à quelques observations qui intéressent directement les agriculteurs de la région que je représente.

La première est relative à l'augmentation de vos crédits : 15,29 p. 100 contre 11,2 p. 100 pour l'ensemble du budget.

Votre projet de budget semble traduire un effort non négligeable. Malheureusement, des dispositions en apparence favorables ne jouent pas de la même manière suivant les régions. C'est le cas pour mon département, où le niveau de vie des agriculteurs est directement lié à l'évolution des prix agricoles, notamment à ceux du lait et de la viande.

Je vous ai posé, à ce sujet, pendant l'été, une question écrite, mais la réponse que vous avez bien voulu me faire est loin de me combler et de combler les espoirs des producteurs.

Dans ma région, il est indispensable, pour assurer aux exploitants un niveau de vie décent, de porter le prix du lait à 70 centimes par litre à 34 grammes de matière grasse. Or, nous en sommes encore bien loin ! Quant aux prix actuels de la viande, ils sont la conséquence de la pénurie due à une politique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est aberrante.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, dans les deux domaines du lait et de la viande, les producteurs attendent avec impatience une politique nouvelle.

Cette politique doit être fondée sur les éléments suivants :

D'abord, et sur un plan global, l'orientation des « soutiens de cours », notamment sur le plan communautaire, doit être modifiée. Il faut cesser de soutenir, à coup de milliards, des productions de céréales à des cours supérieurs à deux fois le prix mondial, ou de beurre à cinq fois le cours de la Nouvelle-Zélande. Dans ces deux secteurs, on assiste à une surproduction chronique, voulue, et la grosse agriculture, qui en vit largement, aurait bien tort de faire l'effort de changer la nature de ses productions puisque plus elle fait d'excédents, plus les contribuables les payent, et les payent cher.

Ensuite, pour le lait, il faut que le Gouvernement accepte les suggestions de la profession et prépare une loi-cadre. Cette loi-cadre devrait avoir pour objet de coordonner, au sein d'un office interprofessionnel, les actions des pouvoirs publics, d'assurer, à chaque stade de la production et de la commercialisation, la rentabilité et la sécurité nécessaires.

Je ne développe pas ces divers points, monsieur le ministre, car je sais que vous avez été saisi de propositions précises à ce sujet. Je me contenterai d'attendre votre réponse, que je souhaite positive.

Enfin, pour la viande, nous souhaitons la création d'un office du type proposé par mon ami Vinatier. Mais j'ai appris, avec inquiétude, monsieur le ministre, que vous comptiez procéder par la voie réglementaire et éviter, ainsi, le débat et le vote du Parlement. Je crains bien que, dans ces conditions, l'office que vous mettez en place ne réponde pas véritablement à l'attente des agriculteurs. Car pour être complète et efficace, l'organisation du marché de la viande doit comporter un prix minimum garanti, rémunérateur et indexé, qui tienne compte de la situation particulière des naisseurs et des producteurs de viande de qualité. En outre, les aides accordées par cet office doivent bénéficier à tous les exploitants, qu'ils soient ou non membres d'un groupement de producteurs. D'autre part, cette politique doit être harmonisée, au moins dans nos régions, avec celle suivie pour le lait.

Je traiterai maintenant, très brièvement, des dépenses en capital. Vos autorisations de programme augmentent à un rythme très faible : 2,38 p. 100 ; c'est très inférieur aux avantages consentis à votre collègue des armées. Je le regrette d'autant plus que nous constatons une très inquiétante dégradation de vos moyens, ce qui entraîne, pour les collectivités locales, l'obligation d'intervenir toujours plus, malgré des ressources insuffisantes.

En voici quelques exemples.

Les crédits destinés au remembrement restent très modestes au regard des besoins. En outre, pour augmenter le rythme des opérations, vous avez diminué de moitié les taux de subvention. Néanmoins, au 31 décembre 1973, le VI^e Plan ne sera exécuté qu'à 46,89 p. 100, accusant un retard considérable.

Les crédits prévus en faveur des travaux de voirie et d'aménagements communaux restent fixés au même niveau qu'en 1972 : c'est la stagnation dans l'insuffisance.

Les crédits d'aide aux bâtiments d'habitation sont réduits de 27 p. 100, comme si l'habitat rural n'avait plus besoin d'être amélioré ni modernisé.

Si l'aménagement des bâtiments d'élevage reçoit 50,5 p. 100 de crédits supplémentaires, je considère que cette progression

ne concerne pas ma région, car les conditions fixées sont trop strictes pour que les petits exploitants familiaux puissent en profiter. J'avais d'ailleurs interrogé votre prédécesseur à ce sujet.

Enfin, pour les travaux d'assainissement, la part départementale, qui était de 22,7 p. 100 en moyenne en 1968, a atteint 42,2 p. 100 en 1971, ce qui traduit la réduction relative de l'aide de l'Etat. Il en va de même pour l'alimentation en eau potable : la part de financement des départements a été de 36,9 p. 100 en 1971 contre 30,2 p. 100 en 1968.

Pour ce qui est des crédits du titre IV, je note que l'action que vous entreprenez en faveur de la brucellose, pour méritoire qu'elle soit, n'en est pas moins tardive. Là encore, il a fallu que les collectivités locales se substituent à l'Etat et mon département, pour sa part, a voté un programme de dix millions de francs sur dix ans. Je crains bien que la progression des crédits dans ce domaine ne permette pas encore d'accorder aux agriculteurs une aide décente pour améliorer l'état sanitaire du bétail : si les collectivités cessent d'attribuer une aide complémentaire.

Un mot encore, pour conclure, à propos d'une question qui intéresse tout spécialement l'agriculture de montagne : la prime dite « à la vache tondeuse ». Nous ne savons encore rien des secteurs où elle sera attribuée, mais la réduction des crédits inscrits à votre budget et les informations que j'ai pu obtenir me conduisent à penser que très peu de communes vont en bénéficier alors que le programme initialement prévu en concernait beaucoup plus. J'aimerais, là encore, vous entendre et je me fais, sur ce point, l'interprète des inquiétudes de mon ami Sauzedde.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à vous présenter. Elles ont été inspirées par mon souci de vous faire toucher du doigt le véritable drame que continue à vivre l'agriculture de ma région.

Lorsque je lis dans le rapport de la commission des finances que le revenu agricole a progressé de 6,4 p. 100 l'an dernier, dans le rapport du conseil des impôts que 77 p. 100 des revenus agricoles échappent à l'impôt et dans votre budget que plus de cinq milliards seront consacrés au soutien des cours et que les charges sociales progresseront de 12,5 p. 100, je ne puis m'empêcher de répliquer que ce n'est pas dans ma région que le revenu a progressé de 6,4 p. 100, que seront distribués les milliards destinés au soutien des cours et qu'on échappe à l'impôt, sinon parce que le revenu y est trop faible. En revanche, je sais bien qui payera l'essentiel des 12,5 p. 100 de majoration des charges sociales.

Aussi, on me permettra de regretter que ce dernier budget de la législature ne soit pas celui qui amorce, même faiblement, même modestement, une politique de justice en faveur de la petite agriculture. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Feit.

M. René Feit. Dans le cadre de la discussion de ce projet de budget, mon intervention s'adressera d'abord au ministre de l'agriculture, puis au ministre du développement rural, puisque vous êtes, monsieur le ministre, à la fois l'un et l'autre.

Je voudrais attirer votre attention sur la nécessité d'envisager des mesures adaptées aux différents problèmes rencontrés par l'agriculture si l'on veut parvenir à des solutions réellement efficaces.

C'est devenu un lieu commun que de dire qu'il n'y a pas une mais des agricultures selon les régions et les types de production. Ces agricultures posent des problèmes différents que l'on a voulu résoudre par des mesures globales.

Plus que par le climat, le relief, la richesse de la terre ou l'originalité des produits, les distinctions entre les différentes agricultures seront fondées sur la capacité de transformation des régions agricoles, à laquelle l'Etat a le devoir d'aider.

En schématisant, on peut dire que l'agriculture française rencontre actuellement deux problèmes fondamentaux : un problème économique et un problème social, qui sont d'ailleurs partiellement liés.

Le problème économique résulte essentiellement de la conjonction de deux facteurs : l'intégration du secteur agricole au cadre de la société industrielle et le processus d'intégration européenne.

L'avènement de l'ère industrielle a provoqué des mutations de structures de production essentiellement par l'intermédiaire du progrès technique. Tout en se modernisant, l'agriculture est parvenue jusqu'à nos jours à préserver le type d'exploitation

auquel l'attache une longue tradition : l'exploitation familiale que vous avez nommée, à juste titre, monsieur le ministre, l'exploitation à responsabilité personnelle.

Certes, dans tous les pays industriels, les exploitations ont tendance à grandir. Malgré l'évolution récente du mouvement, l'évolution en France, considérée sur une longue période, est restée relativement lente. Enfin, l'entrée progressive de l'agriculture française dans le Marché commun, d'essence néolibérale, a entraîné, comme pour les structures de production, des phénomènes d'accélération et d'amplification des mutations.

Le problème social résulte du problème économique en très grande partie et se matérialise par la dégradation du revenu agricole.

En effet, l'intégration économique globale supposait le développement d'un vaste marché pour les produits agricoles et, du point de vue français, l'ouverture des marchés des Six à ses produits en même temps qu'une orientation des productions vers la demande. Or, certaines productions classiques ayant vu leur marché saturé, il a fallu envisager de faire autre chose, ce qui supposait l'adhésion des agriculteurs concernés et la mise à leur disposition des moyens financiers et techniques adéquats, susceptibles de permettre cette reconversion.

La C.E.E. ayant été conçue comme devant apporter des avantages réciproques, les dirigeants français avaient en effet escompté que les avantages naturels que possédait la France du point de vue agricole lui assureraient une position privilégiée au sein de la Communauté et auraient pu compenser, dans une certaine mesure, les infériorités de son industrie. Pensant qu'un vaste marché serait ouvert aux productions agricoles françaises, ils avaient ainsi encouragé certaines productions qui, par suite de la détérioration intersectorielle des termes de l'échange et du niveau d'autosuffisance atteint par les divers pays européens, se sont révélées excédentaires. Quatorze années après, le bilan obtenu amène les populations agricoles à s'interroger sur leur avenir.

D'autre part, dans le simple cadre de l'économie interne, les agriculteurs forment une catégorie défavorisée de la population dans la mesure où leurs revenus, tout en s'accroissant, progressent moins vite que les revenus industriels ou des services, cette situation étant essentiellement due à la détérioration intersectorielle des termes de l'échange, les produits agricoles voyant leur valeur décroître par rapport à celle des productions industrielles hautement « capitalistiques ».

Face aux trois grands problèmes de l'agriculture — adaptation de l'offre à la demande, compétitivité, revenu agricole — les gouvernements ont progressivement mis en œuvre les éléments de politiques d'abord empiriques puis scientifiques destinées à résorber ces difficultés.

Dans une première phase, confondant le problème économique et le problème social, les mesures prises ont visé à résoudre ces difficultés en agissant sur les conditions d'écoulement, c'est-à-dire essentiellement sur les prix. Puis, se rendant compte que la situation se compliquait du fait de la faible compétitivité des structures agricoles françaises, la politique gouvernementale s'orienta vers une action globale socio-économique reposant sur une politique globale des prix.

Mais cette politique fut, à bien des égards, insuffisante et l'on s'orienta actuellement vers des compléments tirés d'une doctrine d'action sociale directe. Or il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait que, quelle que soit la politique mise en œuvre, ses effets sont à la fois économiques et sociaux, et difficilement dissociables.

Il apparaît donc essentiel, dans l'optique de la mise au point d'une politique sélective et intégrée, de considérer le problème agricole dans toutes ses composantes. Il faut : d'une part, bien distinguer le problème économique agricole du problème social agricole ; d'autre part, au sein du problème économique agricole, distinguer les problèmes spécifiques des divers types d'agriculture.

Ainsi, au lieu d'assister l'agriculture et de maintenir artificiellement ses productions dans les cadres dépassés, il apparaîtrait plus judicieux de lui donner les moyens de s'adapter aux nécessités de la concurrence internationale. Dans un tel schéma, le soutien des cours et l'organisation des marchés s'intégreraient harmonieusement et nécessairement.

Je voudrais, dans la deuxième partie de mon exposé, monsieur le ministre, traiter du développement des activités à caractère industriel ou artisanal en milieu rural.

Si l'agriculture est l'activité dominante dans les zones rurales de la plupart des régions, l'industrie n'en occupe pas moins une place importante. Ce secteur peut apporter une contribution appréciable au développement et à la diversification des activités économiques.

Si l'emploi industriel en milieu rural ne se développe pas aussi rapidement qu'il serait souhaitable, cela ne tient pas à une insuffisance structurelle du nombre de créations mais au trop faible dynamisme des établissements existants.

La plupart des créations concernent des établissements employant moins de cinquante salariés, au stade ultime de leur développement. Le flux de création dans les communes rurales est d'autant plus élevé que les communes sont plus importantes ou plus proches des centres urbains.

S'il ne fait aucun doute que certaines zones rurales ont une vocation industrielle, à l'inverse toutes les zones rurales ne peuvent prétendre jouer un rôle significatif à cet égard.

Quatre facteurs jouent un rôle déterminant :

D'abord, le dynamisme et le potentiel de croissance des établissements industriels déjà implantés ;

Ensuite, l'importance du marché de l'emploi, dont l'élargissement dépend en premier lieu du nombre de jeunes de la région acceptant de travailler dans les entreprises locales ;

Puis, l'attraction exercée par la zone, telle que la perçoivent les industriels extérieurs à la zone, en quête d'un lieu d'implantation ;

Enfin, le dynamisme des collectivités locales, surtout pour celles qui sont susceptibles de participer au développement de l'emploi industriel.

Mais doit-on voir dans l'industrialisation une solution systématique au problème posé ?

Sans doute, un certain nombre d'industriels cherchent-ils à s'implanter en milieu rural. Mais cette implantation ne peut se faire n'importe où et n'importe comment et les conditions d'accueil sont bien différentes de celles exigées par le contexte urbain.

Le milieu rural doit présenter un certain nombre de caractéristiques : main-d'œuvre, infrastructure, conditions d'accueil, dont les collectivités locales doivent prendre conscience.

Un des premiers problèmes concrets qui se pose est celui de la main-d'œuvre. Un certain niveau de population est souhaitable. Il permet l'accueil simultané de différentes activités industrielles, évitant ainsi les risques de la mono-industrie qui peut entraîner des crises graves.

Cependant, en milieu rural, les industriels peuvent être tentés par le calme du climat social, le niveau des salaires et l'existence d'une main-d'œuvre féminine disponible. En contrepartie, la main-d'œuvre rurale peut manquer de qualification professionnelle. Les industriels se montreront attentifs à la présence de centres de formation professionnelle dans la zone d'implantation choisie.

Le prix des terrains, comme des infrastructures, est généralement plus intéressant en milieu rural que dans les zones urbaines ; mais ces conditions favorables peuvent être compensées par l'imposition d'une patente importante, les communes ayant tendance à considérer l'implantation d'une industrie comme un remède à leurs difficultés financières.

Les conditions d'accueil sont importantes pour les cadres transplantés. Ils désireront retrouver dans leur nouvelle situation un environnement au moins comparable à celui qu'ils viennent de quitter.

Quelles sont les initiatives à prendre pour développer l'industrialisation du milieu rural ? Elles se situent sur deux plans complémentaires : une meilleure information ; une politique d'équipement réfléchie et dynamique.

D'une manière générale, et exception faite de certaines initiatives dispersées, on peut déplorer la méconnaissance réciproque des industriels et des collectivités désireuses de s'industrialiser.

Il est donc urgent de diffuser l'information de façon systématique et par tous les moyens.

S'il apparaissait, après étude sérieuse, qu'une collectivité possède de réels avantages, les responsables auraient intérêt à établir une monographie très détaillée dans laquelle on trouverait toutes informations utiles. Cette monographie pourrait d'ailleurs s'étendre avantageusement à plusieurs centres, donnant ainsi aux industriels une vue d'ensemble des possibilités offertes.

On voit l'importance des équipements et du dynamisme des collectivités locales dans l'industrialisation du milieu rural.

C'est dire l'effort que les collectivités locales doivent, avec l'aide de l'Etat, accomplir en matière de services publics ruraux — desserte en eau potable, extension et renforcement des réseaux d'électricité, assainissement des agglomérations, aménagement et embellissement des bourgs ruraux.

Les opérations de remembrement peuvent être mises à profit pour dégager des terrains communaux susceptibles de recevoir des implantations industrielles ou artisanales.

L'ampleur du problème de l'industrialisation du milieu rural est telle que les pouvoirs publics, comme les responsables locaux, doivent adopter une politique d'aménagement global du territoire qui implique des choix cohérents pour l'orientation à donner à tel ou tel secteur et la mise en œuvre des équipements utiles.

Parallèlement il convient de développer les activités artisanales.

Bien que les statistiques ne donnent de l'artisanat rural qu'une image imprécise, on peut estimer que le nombre d'artisans chefs d'entreprise exerçant leur activité en milieu rural est compris entre 250.000 et 300.000, soit approximativement près du tiers des artisans dénombrés en France.

Les entreprises artisanales occupent environ 600.000 personnes, patrons, salariés, auxiliaires familiaux. Elles représentent donc une part non négligeable de l'emploi dans les zones rurales et offrent à un certain nombre de jeunes ruraux la possibilité de recevoir une formation pratique, technique et professionnelle, ainsi qu'une gamme variée de débouchés. L'artisanat facilite les mutations d'activité, notamment de la main-d'œuvre agricole et constitue souvent une première étape vers un travail de type industriel.

Cependant, l'artisan se trouve actuellement confronté à un certain nombre de problèmes, notamment aux conditions spécifiques du milieu rural, tel l'isolement professionnel, à des structures médiocres, et surtout à une diminution de la clientèle due à l'exode rural.

Il conviendrait donc d'orienter l'implantation des entreprises artisanales dans les zones rurales où elles bénéficieraient des meilleures conditions de développement. Le nombre des échecs, qui résultent d'une erreur de localisation et, le plus souvent, d'une mauvaise appréciation du marché et de ses perspectives d'évolution, serait sans doute diminué, si les artisans qui souhaitent soit transférer soit créer une unité artisanale étaient mieux informés.

Mais, si importante que soit cette mesure, elle ne saurait suffire pour assurer l'expansion au niveau souhaité de l'artisanat de production. Il faut encore créer des zones artisanales où les entreprises trouveront un climat favorable à leur développement et accorder aux entreprises nouvelles une aide financière dans les premières années de leur installation.

La création de parcs régionaux et nationaux, en particulier, semble une mesure propre à développer l'artisanat rural. En effet, les parcs régionaux doivent être essentiellement non seulement des territoires privilégiés pour la protection de sites caractéristiques mais également des sources d'animation des régions rurales, notamment par l'artisanat rural.

Si le tourisme est développé d'une manière cohérente et judicieuse dans les zones rurales, il pourra constituer un facteur de relance de l'économie rurale.

M'adressant enfin à M. le ministre de l'agriculture et le remerciant de l'attention qu'il a bien voulu prêter à ces réflexions, je souhaiterais que, dans les mesures qu'il envisage de prendre pour résorber les excédents de fromages de garde, il n'oublie pas, puisqu'il a cité l'emmenthal et le cheddar, le gruyère de Comté dont la production et la commercialisation assurent la rentabilité des milieux agricoles de plusieurs départements de l'est de la France, notamment du Jura qui m'est particulièrement cher et que j'ai l'honneur de représenter. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Le Theule.

M. Joël Le Theule. Mesdames, messieurs, en m'inscrivant, pour la première fois depuis quatorze ans, dans la discussion du budget de l'agriculture, j'avais au départ l'ambition — ou l'inconscience — de vouloir traiter trois problèmes : l'office de la viande, car j'administre une commune possédant plusieurs abattoirs importants ; le fonds d'aménagement rural, car je représente une région qui a bénéficié pour une part des crédits de ce fonds ; l'enseignement agricole, car je suis universitaire et la région que je représente est dotée de plusieurs établissements d'enseignement agricole.

Mais les quelques minutes qui me sont imparties, les très nombreuses questions qui ont déjà été posées à M. le ministre de l'agriculture et les précisions fort intéressantes que M. le

ministre a lui-même apportées hier soir en réponse à ces questions m'incitent à être beaucoup plus modeste et à limiter mon propos au problème de l'enseignement agricole.

Ce qui frappe lorsqu'on évoque ce problème, c'est le contraste existant entre l'enthousiasme qui régnait tant à l'Assemblée nationale qu'au sein du ministère de l'agriculture il y a une dizaine d'années, lorsque fut adoptée la loi sur l'enseignement agricole, et le climat actuel. Pourtant ce qui a été réalisé donne de bons résultats. Malgré une certaine improvisation, qui fut d'ailleurs source d'initiatives heureuses, des résultats très satisfaisants ont été enregistrés.

Néanmoins un malaise persiste dans l'enseignement agricole et — à tort ou à raison, mais sans doute à raison — on a l'impression que cet enseignement est maintenant sacrifié. Tel est bien le sentiment éprouvé à la lecture du rapport de M. Bordage, qui fait observer que le fonctionnement des établissements est compromis par le manque de crédits nécessaires et qui demande, s'il y a eu changement de politique, que le Parlement en soit informé et que ce changement fasse l'objet d'un débat public.

Cela dit, qu'il me soit permis d'évoquer en particulier le cas du lycée agricole de Rouillon, dans le département de la Sarthe. Ce lycée, ouvert en 1966, est remarquable à plus d'un titre, notamment par la qualité de l'enseignement qui est dispensé et par les résultats obtenus. Ses effectifs, qui comptent près de 360 internes, correspondent aux prévisions.

Pour des raisons que j'ignore, divers problèmes restent en suspens et cet établissement, qui pourrait être considéré comme un lycée pilote, laisse à désirer sur deux ou trois points. Je m'explique.

Le lycée agricole de Rouillon ne dispose d'aucune ferme d'exploitation et, chaque année, plusieurs collègues et moi-même demandons que des crédits soient inscrits pour combler cette lacune. L'an dernier, de grands espoirs nous étaient permis, puisque devait être débloquée une première tranche de 200.000 francs.

Le crédit a bien été octroyé, mais seulement après les vacances scolaires. En outre, il ne constituait que la moitié de la somme voulue. Si bien qu'il a été impossible d'acquiescer une quelconque exploitation faute de tous les moyens de financement nécessaires. Je demande que la longueur des procédures administratives soit raccourcie, afin que l'exploitation dont le besoin se fait sentir puisse être acquise dès 1973.

J'en viens au deuxième point de mon propos.

Sur le plan pratique, il manque peu de choses en moyens et personnels à cet établissement mais suffisamment pour que l'atmosphère soit parfois un peu empoisonnée.

Les moyens d'enseignement ont été, en quelque sorte, stabilisés en 1969. On comprenait d'ailleurs, cette année-là, qu'il en fût ainsi. Mais, depuis lors, la stagnation est permanente. C'est ainsi que les crédits d'équilibre, qui demeurent constants alors que beaucoup de choses évoluent, ne permettent même pas d'acheter un tracteur. Que ce lycée ne possède pas de tracteur est quelque peu paradoxal, puisqu'il est implanté au Mans qui est par excellence un centre de fabrication de ces engins.

D'autre part, l'établissement manque un peu de personnels. Tel ingénieur qui enseignait dans cet établissement a été détaché à Angers. Or le contrôleur financier, qui ne dépend pas du ministère de l'agriculture — je tiens à le préciser — refu : que cet enseignant soit remplacé par un maître auxiliaire. Voilà un exemple de problème mineur qui pourrait être aisément résolu.

En conclusion, je dirai qu'il me paraît souhaitable d'achever l'œuvre entreprise et, simultanément, de résoudre des problèmes qui se sont posés dès le départ : d'abord une meilleure articulation de l'agriculture et de l'éducation nationale en matière d'enseignement et ensuite l'établissement de la carte scolaire de l'enseignement agricole qui a été promise et qui ne doit concerner non seulement les établissements publics mais aussi les établissements privés. Car il ne s'agit pas d'éviter des compétitions, il s'agit de faire en sorte que les structures existantes soient vraiment à la disposition de la jeunesse, et pas seulement dans l'intérêt de l'agriculture d'ailleurs. Il importe que l'agriculture grâce à l'enseignement agricole dont M. le secrétaire d'Etat a été l'un des promoteurs, puisse former des gens aptes, compétents et enthousiastes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, je veux tout de suite rassurer M. Le Theule à propos du lycée agricole de Rouillon. Si nous n'avons pu affecter à cet établissement qu'une partie des crédits qui lui étaient destinés en 1972, il est prévu pour 1973 de lui accorder le plus tôt possible le solde de ces crédits.

Comme M. Le Theule, en effet, le Gouvernement est convaincu qu'avant d'envisager des créations nouvelles, il convient d'achever — et de bien achever — ce qui a été entrepris. Les problèmes de matériels qu'il a, en outre, évoqués seront en même temps résolus.

D'autre part, je remercie M. Le Theule de m'offrir l'occasion d'évoquer brièvement l'enseignement agricole, dont on parle beaucoup au cours de cette discussion budgétaire.

Ce budget de l'agriculture est le quatrième dont je m'occupe. En 1969, pour la première fois, les crédits destinés à l'enseignement agricole ont été diminués. En 1970, nous avons envisagé la création éventuelle d'une carte scolaire; mais la décision n'a été annoncée qu'en 1971, lors de la discussion du budget de 1972, car un certain nombre de négociations étaient nécessaires au plan national pour mettre au point les procédures de création et de réalisation. Les délais ont été longs. Des questionnaires ont été adressés aux régions vers la fin de l'année scolaire. Puis sont intervenues les vacances. Actuellement, nous n'avons pas encore les réponses de toutes les régions. Il nous est donc difficile de présenter la carte scolaire aussi rapidement que nous l'aurions souhaité.

Quant au malaise qui existe à propos de l'avenir de l'enseignement agricole, il faut savoir qu'au cours des dix dernières années le ministère de l'agriculture a fait un effort considérable en sa faveur, tant au niveau de l'enseignement technique qu'au niveau de l'enseignement supérieur.

On oublie trop souvent de dire dans les discussions budgétaires qu'un effort remarquable a été fait en ce qui concerne l'enseignement technique, alors que l'enseignement supérieur stagnait. Sur nos trois écoles vétérinaires, celle de Toulouse a bénéficié d'un effort particulier. Mais la situation de celles de Maisons-Alfort et de Lyon restait très préoccupante.

Aussi, ces deux dernières années, notre effort a-t-il porté essentiellement sur l'enseignement supérieur agricole qu'il s'agisse de l'enseignement agronomique ou de l'enseignement vétérinaire.

Dans quelques jours, je me rendrai à Lyon pour lancer les travaux indispensables de modernisation de l'école vétérinaire de cette ville.

Le maximum d'efforts a donc été consenti pour l'enseignement agricole. Quant à la carte scolaire, qui sera mise au point dans les délais les plus rapides possible, elle constituera — j'en suis convaincu — une réponse très précise à toutes les questions et interrogations qui ont été posées au Gouvernement sur ce sujet.

M. le président. La parole est à M. Claude Guichard.

M. Claude Guichard. Mesdames, messieurs, la discussion du projet de loi de finances nous fournit chaque année l'occasion de réfléchir sur la politique agricole.

M. le ministre de l'agriculture a brossé hier une vaste fresque dans laquelle il a retracé les efforts continus et constamment accrus du Gouvernement dans ce domaine. Pour ma part, je me bornerai beaucoup plus simplement à présenter quelques remarques sur les structures, les productions et la qualité de la vie qui, sans avoir d'incidence immédiate sur le budget, n'en constituent pas moins des points de réflexion et de recherche pour l'avenir.

En ce qui concerne les structures, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, constamment marqué l'intérêt que vous portez, et avec raison, à l'exploitation familiale. L'exploitation familiale permet, en effet, d'assurer à l'espace rural la conservation de sa vitalité et toutes les dispositions doivent être prises pour que cette forme d'exploitation résiste aux aléas des mutations économiques. Les agriculteurs, qu'ils soient jeunes ou âgés, doivent pouvoir cohabiter sur leurs terres.

Les agriculteurs âgés ont le droit de jouir paisiblement d'un repos bien gagné. Depuis quelque temps, surtout au cours des dernières années, des mesures d'aide sociale très satisfaisantes ont été prises, qui portent actuellement leurs fruits. Mais il faut bien reconnaître qu'au fur et à mesure du développement

et de l'amélioration de ces mesures, des disparités sont apparues — qu'on le veuille ou non — entre les revenus des agriculteurs âgés, selon l'époque à laquelle ils ont cessé leur activité. Le moment est sans doute venu d'envisager une refonte de cette législation sociale, en particulier de l'indemnité viagère de départ, afin d'établir une I. V. D. équitable, qui soit attribuée à tous les intéressés dans les mêmes conditions.

M. Marcel Bousseau, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Claude Guichard. Quant aux jeunes agriculteurs, il faut assurément leur donner les moyens de rester à la terre lorsqu'ils le désirent et de prendre très vite des responsabilités, soit dans l'entreprise familiale, soit dans une exploitation personnelle.

Je note à ce sujet, avec beaucoup de satisfaction, l'attribution de la prime d'installation — annoncée par M. le ministre — aux jeunes agriculteurs de moins de trente-cinq ans dans de nombreux départements. Cette mesure est d'autant plus appréciable que, jusqu'à présent, certains d'entre eux n'avaient pu bénéficier des dispositions en faveur de la rénovation rurale, alors qu'ils méritaient pourtant qu'elles leur soient appliquées.

C'est un premier effort et je souhaite qu'il soit suivi de beaucoup d'autres. Car, finalement, la politique agricole se situe essentiellement à ce niveau. Il convient d'accroître les aides publiques à la promotion des jeunes, afin qu'ils puissent acquérir rapidement les moyens de leur travail.

Sur les productions, je présenterai quelques réflexions à bâtons rompus et, tout d'abord, sur la production de viande bovine.

On parle beaucoup de la viande bovine, au point que c'est devenu une question d'actualité. Il y a — nous commençons à le savoir — pénurie de cette denrée. Certaines mesures, notamment celles qui ont trait à la lutte contre la brucellose, ont déjà été prises. Le Gouvernement vient de doubler la prime d'abattage. C'est très bien, mais peut-être faudrait-il envisager aussi d'autres mesures, notamment simplifier et rendre plus efficaces les contrats d'élevage.

Ces contrats pourraient certainement comporter, à côté ou en remplacement de l'avance de trésorerie actuellement accordée sur un prix garanti de l'animal, une véritable prime en capital offerte aux éleveurs lors du contrat. De tels contrats, qu'il importerait de généraliser, loin d'être simplement réservés aux groupements de producteurs — lesquels ne représentent qu'une très faible minorité d'éleveurs, surtout dans les régions pauvres — devraient être accessibles à l'ensemble des éleveurs.

Enfin, il faut réorganiser la chaîne de la production, de la transformation et du négoce. L'an dernier déjà, à cette même tribune, lors de la présentation du budget de 1972, j'avais proposé la création d'un organisme national interprofessionnel du bétail et des viandes — c'est ainsi que je l'avais appelé. Je constate avec plaisir que l'idée a fait son chemin puisque la création d'un office de la viande est pratiquement acquise. Encore faut-il s'entendre sur son rôle.

Son rôle doit, me semble-t-il, revêtir un caractère permanent, afin de permettre une régularisation du marché et, par conséquent, d'aller au besoin jusqu'à fixer quasiment des cours qui devraient s'imposer au négoce, qu'il s'agisse des S. I. C. A. ou du négoce privé.

Je sais bien que cela a des inconvénients dans un régime libéral et que c'est une entrave à la loi du marché; mais cette loi du marché, seuls les gros éleveurs en profitent. En revanche, nous en voyons l'avantage : assurer à tous les petits éleveurs, qui représentent 90 p. 100 des éleveurs en France, une rémunération minimum sur un prix garanti.

Je passerai rapidement sur le lait qui connaît un marché agité. On va de surproduction en pénurie, de pénurie en surproduction, de mesures d'assainissement en mesures d'incitation. Il faut bien constater que le prix indicatif européen est certainement insuffisant et ne correspond plus réellement à la rémunération normale des producteurs.

Mais j'enregistre avec plaisir que M. le ministre de l'agriculture a l'intention de demander prochainement à Bruxelles un relèvement substantiel de ce prix, car accroître la productivité n'est pas toujours une bonne solution et, dans certains de nos départements, l'expérience a prouvé que les entreprises agricoles qui se sont modernisées et mécanisées ont un prix de revient du lait plus cher que celles qui utilisent les méthodes traditionnelles.

Enfin, il faudra organiser, comme on veut le faire pour la viande, un marché du lait, voire créer un office du lait et de la viande, puisque ces deux productions sont difficilement dissociables.

Je terminerai ce propos en parlant du vin.

Le vin connaît de graves difficultés, du moins certains vins, en particulier les vins blancs, même s'ils sont de bonne qualité. Or ces vins blancs constituent souvent la richesse exclusive de toute une région dont il n'est pas possible d'assurer rapidement la reconversion, car il est toujours très long de faire pousser de nouveaux céps de vigne. Il faut donc prendre des mesures immédiates en vue de revaloriser les prix du vin.

On pourrait proposer, mais ce n'est pas uniquement de votre ressort, un abaissement des taxes fiscales, et en particulier de la T.V.A., que l'on pourrait ramener au taux réduit applicable aux produits alimentaires, ce qui faciliterait les ventes tout en maintenant un prix substantiel à la production. On pourrait aussi faciliter la promotion des ventes en assurant une prospection par des aides publiques et spécifiques de l'Etat.

Je viens de parler des vins de qualité : ce sont ceux de ma région, vous n'en avez pas douté.

Il conviendrait aussi de reconsidérer la carte des appellations contrôlées, qui, depuis cent ans, est restée fondée sur des critères géographiques souvent périmés sans que soit prise en considération l'évolution de la qualité des cépages, du terroir et du climat. C'est ainsi, notamment, que les vins de la vallée de la Dordogne, en amont ou en aval de Bergerac, devraient bénéficier d'une appellation élargie de « vins de la région de Bordeaux ».

Quelques mots, enfin, de la qualité de la vie, laquelle est essentiellement liée à l'équipement de l'espace rural.

Certes, des crédits chaque année très importants sont destinés à l'équipement, et ce sera le cas encore en 1973. Cependant, là encore, des disparités apparaissent suivant les régions, et certains départements ont sans doute besoin plus que d'autres d'un rattrapage intensif.

Je ne veux pas entrer ici dans les détails. Néanmoins, qu'il me soit permis de faire remarquer qu'au rythme actuel le département de la Dordogne aura au moins besoin de plus de dix ans pour que l'adduction d'eau et le renforcement des réseaux électriques soient terminés. Il faudrait, à cet égard, envisager un effort particulier. Le même, les dossiers relatifs à l'habitat rural ont un an et demi de retard, ce qui est évidemment difficilement acceptable.

J'espère donc que ce département ne sera pas déçu si, par ma voix, il espère beaucoup des pouvoirs publics.

Sans méconnaître l'effort important que ce projet de budget consacre à l'agriculture, j'ai voulu simplement insister sur quelques actions sectorielles dont je ne doute pas, monsieur le ministre, qu'elles auront retenu votre attention et qu'elles recueilleront votre soutien. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Rouxel.

M. Ernest Rouxel. L'accueil favorable que les organisations agricoles ont réservé au projet de budget aujourd'hui soumis à notre approbation démontre bien, monsieur le ministre que ce projet répond, dans ses grandes lignes, aux aspirations du monde paysan.

Après une analyse sérieuse de l'économie des divers secteurs de production, vous avez su opérer des choix fort judicieux et porter l'effort budgétaire sur les actions les plus urgentes, avec le souci évident d'harmoniser les revenus des catégories les plus défavorisées et souvent menacées dans leur avenir par toutes les fantaisies de spéculateurs peu scrupuleux, ce qui remet constamment en cause l'organisation des marchés.

Cet examen approfondi devait inévitablement vous conduire à accorder la priorité aux productions animales dont le revenu incertain poussait les jeunes paysans au découragement, à l'abandon de la profession et, parfois, à la révolte.

En fonction de son importance dans l'économie nationale, c'est donc fort raisonnablement que vous avez d'abord prévu un effort exceptionnel pour l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel, par l'intensification de la lutte contre la brucellose, maladie qui menace gravement à la fois la rentabilité des élevages et la santé de la population, puisque celle-ci est fréquemment contaminée par l'absorption des produits laitiers ou, plus simplement, par le contact des animaux.

Simultanément, vous avez songé à l'organisation du marché en créant un office de la viande qui fonctionne en liaison avec le F.O.R.M.A. et assure, par une intervention souple et constante, la garantie de prix et l'écoulement du produit.

Les contrats de progrès et d'équilibre entre lait et viande, souscrits dans les régions, l'aide aux bâtiments d'élevage, les actions techniques en faveur du testage des géniteurs et de l'élevage des génisses, sont encore autant de mesures dont les effets ne peuvent être que bénéfiques pour les éleveurs qui sont demeurés fidèles à leur terre jusqu'alors souvent ingrate.

Les divers rapporteurs n'ont pas manqué d'insister sur toutes les autres mesures, à caractère économique ou social, qui peuvent contribuer aux mieux-être du monde rural.

Suivant leurs conclusions, c'est donc bien volontiers, monsieur le ministre, qu'avec la majorité de mes collègues je voterai le projet de budget que vous soumettez à notre approbation, sans pour autant méconnaître certaines de ses insuffisances.

Sans doute n'en êtes-vous pas le véritable responsable : nous connaissons la rigueur de M. le ministre de l'économie et des finances, soucieux de l'équilibre toujours difficile d'un budget limité par les possibilités contributives du pays.

Toutefois, nous regrettons plus particulièrement la modicité des crédits affectés au remembrement, à l'adduction d'eau, aux aménagements ruraux, à l'enseignement agricole public ou privé. Leur insuffisance notoire risque de porter au découragement les élus locaux et les familles, et de compromettre gravement l'évolution harmonieuse et l'économie de nos campagnes.

Permettez-moi de vous exprimer le regret que la prime de première installation, d'un montant de 2.500 francs, attribuée aux jeunes agriculteurs des zones de montagne et de certaines autres régions, n'ait pas été étendue à toutes les zones de rénovation rurale.

Me faisant l'interprète de mes collègues et amis, MM. Pierre Bourdellès et Edouard Ollivro, je tiens à souligner la déception et l'amertume des jeunes paysans du département des Côtes-du-Nord, notamment, que leurs organisations syndicales ont déjà exprimées.

Enfin, je vous suggère de poursuivre résolument votre effort en faveur de la formation des hommes.

Mieux que moi, vous connaissez l'insuffisance du niveau de production de notre pays, notamment en lait et en viande, face à nos partenaires du Marché commun, insuffisance qui met constamment en cause notre prix de revient et la rentabilité de nos exploitants.

Pour combler ce retard, il n'est d'autre méthode que la vulgarisation des techniques modernes, rendue possible par les progrès de la science et de la génétique.

Si, pour l'instant, nous ne pouvons mieux faire que soutenir l'homme ou le produit, je suis persuadé que l'avenir ne peut être assuré que par le développement des actions techniques — contrôle laitier, testage du lait et de la viande, rusticité, indice de consommation — actions qui sont déjà largement entreprises dans les coopératives d'insémination dont le rôle a déjà été déterminant, grâce à l'heureuse impulsion d'éleveurs et de techniciens avertis.

En conclusion, monsieur le ministre, connaissant et appréciant votre esprit novateur, nous comptons sur vous pour donner à notre agriculture les moyens d'assurer son avenir.

Pour atteindre ce but, sans doute devrez-vous parfois faire preuve de hardiesse et d'autorité, notamment en assurant l'application rigoureuse de la loi sur l'élevage, en limitant les abus d'un libéralisme excessif et en procurant à tous l'égalité des chances au sein d'une économie dynamique et prospère. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Rouxel de son intervention, mais je ne peux pas le laisser dire que si tous les crédits d'équipement ne sont pas ce que, les uns et les autres, nous aurions souhaité, c'est la faute de M. le ministre de l'économie et des finances. Car nous avons trouvé en lui, lors de la préparation du budget du ministère de l'agriculture, un partenaire averti des problèmes difficiles que connaît le milieu rural.

M. Claude Guichard regrette que le département de la Dordogne n'ait pas été classé en zone de rénovation rurale, mais il se réjouit que ce département bénéficie de la prime d'installation des jeunes. Le département des Côtes-du-Nord, qui répondait aux conditions requises, a, pour sa part, bénéficié du classement en zone de rénovation rurale, mais aujourd'hui il ne répond pas aux critères qui ont été retenus pour l'attribution de la prime d'installation des jeunes.

Cela démontre bien que la politique du Gouvernement tend, par le choix de critères particuliers, à résoudre les difficultés spécifiques de certains départements ou de certaines régions.

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je limiterai mon propos à un catalogue et à un questionnaire.

En ce qui concerne le lait, d'abord, je souligne que, si l'augmentation du prix indicatif est, certes, fort intéressante — et je souhaite plus que quiconque que l'augmentation de 15 p. 100 revendiquée par les organisations syndicales soit rapidement atteinte — le vrai problème est celui du prix d'intervention.

Il faut agir sur les stocks de poudre de lait et de beurre, et surtout — je le répète chaque année — importer moins de suif et de soja des Etats-Unis. Il faut également, comme l'ont dit nombre de nos collègues, inciter concrètement les agriculteurs à élever leurs vœux au lait.

* On a beaucoup parlé de l'office de la viande. Cet office ne devra pas accentuer le déséquilibre qui existe entre la production de lait et la production de viande, lesquelles ne posent qu'un seul et même problème.

Vous savez, monsieur le ministre, que l'on peut « faire » aussi bien 8.000 litres de lait que 800 kilogrammes de viande de bœuf par hectare et par an. C'est un choix cohérent à faire.

Je crains que l'office de la viande n'ait pas une liaison suffisante avec le F.O.R.M.A. Il faut donc, plus que jamais, aider la profession agricole à créer le bureau interprofessionnel du lait, qui devrait être le partenaire permanent de l'office de la viande.

En ce qui concerne les jeunes, le moment me semble venu de réfléchir à notre politique et, le cas échéant, de l'infléchir, car gouverner c'est prévoir.

Le vieillissement des exploitations agricoles s'accroît non seulement dans les régions de montagne dont on parle beaucoup, mais aussi dans des régions plus modernes, telle celle que je représente. Il faut donc maintenir les jeunes à la terre en leur donnant la possibilité de s'installer.

L'exploitation familiale doit être non pas réservée aux régions de montagne, mais adaptée à l'ensemble du pays.

Votre politique ne doit donc pas consister à créer des exploitations industrielles dans les zones dites modernes. A cet égard, l'I.V.D. commence à constituer un frein.

Dans une partie de ma circonscription, il faut prendre une exploitation de trente-quatre hectares pour s'installer. Je vous demande de réfléchir au montant élevé des capitaux qui, dans ces conditions, sont nécessaires à un jeune exploitant qui n'a pas la chance d'être aidé par ses parents. La dotation d'installation est donc trop faible dans nos régions, il importe de le souligner.

D'autre part, comme nous, les jeunes voudraient y voir clair dans les décrets d'application relatifs aux baux à long terme. Nous voudrions que le remembrement et, surtout, les travaux connexes fussent accélérés.

Nous voudrions encore — c'est une revendication des jeunes qui démontre la solidarité de la profession — qu'il y eût une sécurité pour les anciens. Certains d'entre eux ont la chance de percevoir l'I. V. D. à taux plein, mais, dans de nombreux cas, les autres ne perçoivent qu'une retraite agricole par trop faible et, parce que leur propriété est trop petite, ils ne disposent pas de ressources suffisantes. Tant sur le plan de la pension d'invalidité que sur celui du montant de la retraite de base, le Gouvernement devrait donc consentir un effort particulier.

On a déjà beaucoup parlé de l'enseignement agricole. J'indique simplement au Gouvernement que je lui remettrai une note sur la situation particulière du département de la Somme, qui a une valeur d'exemple.

Mais, d'après les déclarations du Gouvernement, je ne suis malheureusement pas persuadé d'avoir une connaissance suffisante de la politique poursuivie et du lien qui existe entre l'enseignement public agricole et l'éducation nationale.

Il faut voir clair non seulement dans la fameuse carte scolaire — cette Arlésienne de la politique agricole — qui ne sort jamais, mais également dans les structures, dans la façon dont l'enseignement agricole s'intègre dans la politique de l'éducation nationale en général et dans la carte scolaire générale des

régions rurales. C'est extrêmement important, car il existe, de ce point de vue, un malaise dans les cours professionnels polyvalents ruraux, dans les lycées agricoles et même dans l'enseignement privé.

Enfin, *quid* des maisons familiales ? Une vive émotion a été suscitée récemment par la parution du décret du 31 octobre 1972, au sujet duquel on me pose de nombreuses questions. On se demande, notamment, si l'enseignement des maisons familiales ne pourra plus désormais commencer qu'au niveau de la troisième, au lieu de la cinquième comme il était prévu dans le décret du 20 juin 1961. Ce dernier décret sera-t-il abrogé ? Dans l'affirmative, il faudrait le dire. Au contraire, la même politique sera-t-elle poursuivie ?

Tout cela crée des difficultés, des problèmes, alors que les maisons familiales rurales étaient un carrefour où se rencontraient des enfants d'agriculteurs susceptibles de s'orienter vers l'industrie et des fils d'ouvriers ou de commerçants susceptibles de s'orienter vers l'agriculture.

M. le président. Mon cher collègue, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Charles Bignon. Je conclus, monsieur le président, en éliminant volontairement de mon intervention toutes les questions d'ordre fiscal.

Je souhaite que le Gouvernement réponde, en nous rassurant pleinement, sur les différents sujets dont je viens de l'entretenir, afin que nous puissions, ensemble, travailler en étroite concertation avec la profession agricole.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous avez cette volonté et nous sommes prêts à le faire. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il ne semble pas que, dans son état actuel, le projet du budget pour 1973 permette de mener avec toute l'efficacité requise la politique de formation de jeunes, de modernisation des moyens de production, d'équipement de l'espace rural, d'aménagement des régions de montagne, actions qui sont, en somme, indispensables à l'agriculture.

Depuis trois budgets, les crédits de l'enseignement agricole public n'ont cessé globalement de diminuer, tant pour les investissements que pour les créations de postes budgétaires, ou d'accuser, pour les crédits de fonctionnement, un taux de progression inférieur à celui des autres services.

Le projet de budget qui nous est soumis marquera, s'il est voté dans ses termes actuels, une nouvelle étape dans la dégradation de la situation, notamment pour la rentrée scolaire de 1973.

Je n'évoquerai pas les graves problèmes qui se posent dans le département que je représente : je vous en ai déjà saisi officiellement.

Je m'arrête un instant sur l'indemnité viagère de départ. Il faut que tous les agriculteurs puissent bénéficier du décret du 16 avril 1968, qui a rendu l'I. V. D. forfaitaire, sans distinction de la date à laquelle ils l'ont obtenue.

En outre, une refonte des textes est nécessaire. La commission spéciale à laquelle j'appartiens se préoccupe des problèmes de l'I. V. D., en vue de la revaloriser et de l'adapter aux fluctuations de la monnaie et aux hausses du coût de la vie.

Les agriculteurs, actuellement, ne comprennent pas pourquoi tel agriculteur perçoit 1.500 francs par an d'I. V. D. et tel autre 3.000 francs, alors que les situations des intéressés ne sont pas fondamentalement différentes.

Pour la rénovation rurale, la progression des crédits par rapport à 1972 n'est, dans votre projet de budget, que de 3 p. 100 en francs courants. Il y a régression en francs constants depuis 1968, date à laquelle 80 millions de francs étaient affectés à cette action.

Les décrets prévoyant certaines formes d'aide aux agriculteurs de montagne — prime à la vache, mécanisation et habitat — n'ont pu être appliqués sérieusement en 1972, faute de crédits suffisants. Or, cette année, le chapitre 44-31 ne prévoit qu'une reconduction de ces crédits.

Conformément à l'engagement que M. le ministre de l'agriculture et du développement rural a pris devant le congrès de la montagne qui s'est tenu le 7 octobre dernier à Clermont-Ferrand, une amélioration notable devrait être apportée pour cette action dans le budget définitif. Nous enregistrons cet engagement.

J'examinerai rapidement le problème de l'élevage, qui est intimement lié à celui du lait.

Bien que des crédits supplémentaires soient proposés pour les bâtiments d'élevage, les conditions d'attribution permettront-elles une plus large répartition ?

Dois-je signaler que les demandes souvent formulées par des jeunes ne trouvent de réponse qu'un an ou dix-huit mois après leur dépôt. Ces lenteurs, monsieur le ministre, sont insupportables.

La politique du crédit et des prêts bonifiés — lesquels sont visés au chapitre 44-94 des charges communes — conforte la nécessité de mener une politique plus audacieuse de l'élevage.

Il était normal d'instaurer un différé d'amortissement de trois ans, comme il était normal de fixer les délais de remboursement à dix-huit ans pour les bâtiments et à dix ans pour l'achat de cheptel. Cependant, il est indispensable que le Gouvernement lève la mesure d'encadrement à laquelle demeure soumis le crédit agricole, ou, tout au moins, qu'il relève considérablement les quotas des prêts bonifiés accordés aux caisses régionales.

Le déficit du commerce extérieur des viandes s'est situé, au cours de ces dernières années, entre 50 et 100 milliards d'anciens francs chaque année. Une telle somme pour un pays d'élevage comme la France, n'est-ce pas la marque de l'échec d'une politique ?

Le déficit de la viande porcine risque d'atteindre, en 1972, quelque 230.000 tonnes, d'après les prévisions de votre ministère. Il a augmenté de 50.000 tonnes par rapport à 1971.

Ce malaise dans l'ensemble du secteur du porc résulte de différentes causes qui sont l'élévation des coûts, la concurrence sauvage de l'extérieur et la faiblesse des moyens communautaires pour pallier l'effondrement des cours.

La situation risque de s'aggraver. Sous la pression des importations, les cours restent relativement bas. En septembre dernier, aux halles de Paris, la cotation n'était supérieure que de 3,8 p. 100 à celle de l'année précédente et, sur les marchés de province, celle des porcelets ne l'était que de 6 p. 100.

Pourtant, le Gouvernement avait mis en place une commission de la « relance porcine » qui, certes, a distribué sélectivement quelques subventions en contraignant les éleveurs à entrer dans des groupements de producteurs où, malheureusement, la volonté des industriels et du gros négoce a souvent plus de poids que celle des paysans.

Au terme des huit premiers mois de l'année, la production nationale de viande bovine a diminué de 4,6 p. 100 par rapport à l'année dernière, si bien qu'en deux ans, de 1970 à 1972, la progression moyenne n'aura été que de 3 p. 100 par an, guère plus que la progression démographique. Comment, dans ces conditions, conquérir ce vaste marché européen qu'on ne cesse de vanter à nos éleveurs ?

La situation est la même sur le marché du veau où la production a diminué de 6 p. 100 par rapport à 1971 et de près de 3 p. 100 par rapport à 1970.

La production ovine est également déficitaire. Les cours sont loin d'avoir atteint la parité.

Il faut reconsidérer le prix de seuil, revoir la question des versements du F.O.R.M.A. pour les importations, écarter la menace de la décision de la C.E.E. du 11 mai 1971, qui ouvre la porte à la fraude, et obtenir un règlement européen.

Bref, on peut dire que l'élevage, en général, qui représente une production prioritaire, s'accroît de moins de 2 p. 100 par an. Pourquoi cet état de choses ?

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que les agriculteurs exploitant moins de cinquante hectares élèvent les neuf dixièmes des troupeaux bovins, surtout dans les régions de montagne. La conjoncture, pourtant, serait favorable à une politique audacieuse de production de viande s'appuyant sur les moyens et petits exploitants. Le prix du marché européen se situe à 118 p. 100 du prix d'orientation, qui est lui-même supérieur de 25 p. 100 au prix d'intervention. Il suffirait de garantir cette situation pour assurer la vraie relance de la production de la viande.

Tant que les prix d'orientation ne seront pas relevés, le marasme persistera. Les organisations d'élevage demandent une hausse de 15 p. 100 seulement du prix d'orientation. Avez-vous, monsieur le ministre, la possibilité — je ne dis pas la volonté — de faire triompher ce point de vue à Bruxelles ?

Vous aviez assuré le monde agricole que vous le défendriez dans l'union communautaire, mais le jour de la Toussaint les

éleveurs ont pu apprendre, par l'information parlée ou écrite, les décisions prises à Luxembourg par le conseil des Six, auquel s'étaient associés les représentants des trois nouveaux adhérents.

A compter du 6 novembre 1972, et jusqu'au 31 janvier 1973, les droits de douane sont réduits de moitié à l'égard des pays tiers pour le bétail de boucherie. Vous connaissez à cet égard la réaction de la fédération nationale bovine — je n'ai pas le temps de la citer — qui traduit la stupefaction des producteurs.

J'ajoute, en revanche, que les droits sur les produits industriels sont relevés de 15 p. 100.

La solution aux problèmes posés par la production de la viande dépend dans une large mesure du marché du lait, puisque 70 p. 100 de la viande rouge provient des étables laitières. On doit se souvenir que six septièmes des vaches laitières sont élevées par des agriculteurs qui exploitent moins de cinquante hectares. Le lait est donc le revenu naturel des exploitations familiales, de ces exploitations familiales dont on redécouvre aujourd'hui les mérites, alors qu'on a tant fait pendant ces dernières années pour les faire disparaître. Si l'on veut réellement les maintenir, on doit assurer aux producteurs, de lait la juste rémunération de leur travail.

La production de lait, c'est l'ultime recours dont disposent des centaines de milliers d'agriculteurs dans ces exploitations où le loisir est exclu, où la femme a sa part énorme de difficultés. Les exploitants ont connu des moments terribles lors de leur lutte contre la fièvre aphteuse, contre la tuberculose bovine, actuellement contre la brucellose. Ils ont dû, pour renouveler leur cheptel, s'endetter souvent très lourdement par rapport à leur revenu.

Nous devons constater que, de 1963 à 1968, le prix du lait, en francs constants, n'a pas augmenté ; peut-être même a-t-il un peu baissé. Pourtant, les charges ont augmenté.

Je n'ai pas le temps d'analyser les facteurs qui jouent pour la fixation du prix du lait. Actuellement, le prix payé dépend du prix indicatif, fixé dans le cadre de la Communauté économique européenne. Il faut, monsieur le ministre, que vous défendiez la notion selon laquelle le prix du lait est fonction du coût de la production.

Il convient également de définir la notion de garantie du prix qui, seule, peut permettre d'assurer un revenu décent aux exploitants.

Ne dites pas, monsieur le ministre, que si les prix augmentaient la production s'accroîtrait encore et que les excédents peseraient d'un poids insupportable. L'argument n'est pas valable ; les excédents ne doivent pas justifier les bas prix du lait. Pourtant, dans de nombreux départements, le niveau de vie des agriculteurs dépend du prix du lait et du prix de la viande.

Nous pouvons nous demander si la politique suivie depuis plus de dix ans n'a pas stérilisé les possibilités animales de la France, alors qu'elle favorise une production céréalière moins prioritaire.

Dans une étude récente, il vient d'être prouvé que dans 55 p. 100 des exploitations familiales chacun des deux travailleurs adultes reçoit chaque mois moins de 1.250 francs, ce qui leur laisse 800 francs quand ils ont approvisionné les amortissements et la réserve monétaire de l'exploitation, 800 francs par mois, c'est-à-dire à peu près le S.M.I.C.

Je me souviens des promesses de vos prédécesseurs ; notamment de la promesse de la parité des prix agricoles et des prix industriels. Au moins sur ce point, cette parité aura été réalisée : le revenu des petits agriculteurs est le même que celui des ouvriers les moins bien payés. Nous le déplorons.

Ce sont ces quelques réflexions que je tenais à présenter à l'occasion de l'examen du budget de l'agriculture. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. Monsieur Chazelle, connaissant trop votre souci de l'objectivité, je ne peux manquer de relever deux points de votre intervention.

Premièrement, à propos des prêts, en particulier les prêts bonifiés, vous avez parlé d'encadrement. Le terme est impropre : il existe des quotas. Mais je vous fais remarquer, ainsi qu'à l'Assemblée, que la somme prévue est pas. Je de 1.400 millions de francs en 1972 à 2.200 millions dans le budget pour 1973. La progression est donc extrêmement importante.

Deuxièmement, vous avez parlé de la suppression de droits de douane, que les éleveurs français ont appris, avez-vous dit, avec stupéfaction. Permettez-moi de vous faire part de mon étonnement.

Depuis le début de ce débat, j'ai entendu bien souvent mettre en accusation, quelquefois d'une manière extrêmement violente, certains de nos partenaires de la Communauté économique européenne, sous le prétexte qu'ils ne respectaient pas la règle du jeu.

Or la suppression des droits de douane, demandée pour une période limitée par la Commission de Bruxelles, répond très exactement à une partie du règlement européen auquel nous avons donné notre accord. Mais, grâce à l'intervention véhémement du ministre de l'agriculture et du développement rural, au nom de la délégation française, cette suppression, qui devait être totale, a été fixée à 50 p. 100 pour une période limitée. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. René Chazelle. Monsieur le secrétaire d'Etat...

M. le président. Monsieur Chazelle, vous n'avez pas le droit de répondre.

M. René Chazelle. Je répondrai donc par écrit.

M. le président. La parole est à M. Hamelin.

M. Jean Hamelin. Monsieur le ministre, un de vos prédécesseurs avait dit un jour à cette tribune qu'il y avait en France trois agricultures : l'agriculture de compétition, l'agriculture d'accompagnement et l'agriculture de subsistance, alors que depuis toujours il n'y a qu'un seul budget de l'agriculture.

La première atteint pratiquement le niveau industriel et attend vos dispositions budgétaires pour établir son bilan.

La deuxième, moins incertaine de ses lendemains, reste sensibilisée par la loi de finances et par tous les budgets concernant l'agriculture qui y sont inclus. Elle est attentive aux charges nouvelles qui conditionnent ses possibilités promotionnelles.

La troisième, enfin, celle qui mérite le plus d'attention, s'interroge tout simplement sur son propre devenir. C'est de cette dernière que je veux vous entretenir pendant les quelques minutes qui m'ont été octroyées.

Nous constatons un effort sensible en faveur de la protection sociale du monde agricole, dont les conséquences heureuses sont supérieures aux charges imposées : augmentation de 12 p. 100 seulement de ces charges au lieu d'un accroissement logique de 18 p. 100, le budget général pourvoyant à la différence. Mais, si cette augmentation n'est pas grave pour l'agriculteur qui a réussi ou commencé son décollage économique, qu'en dire pour celui qui fait quotidiennement sa corvée d'eau pour les besoins de sa famille et de sa ferme ?

Vous avez prévu des crédits supplémentaires pour le remembrement. Ce sont encore les ruraux possédant d'innombrables parcelles qui en ont le plus besoin. Sachez que les 1.500 hectares d'une commune de mon arrondissement — qui n'est d'ailleurs pas le plus à plaindre — sont partagés en plus de 4.000 parcelles.

A ce sujet, d'ailleurs, je vous pose une question précise. Mon arrondissement sera traversé par une route à quatre voies faisant partie du plan routier breton. Or il a été spécifié que le remembrement devait s'opérer sur cinq cents mètres de profondeur de chaque côté de l'axe de circulation. Si, d'aventure, les communes traversées voulaient effectuer le remembrement global de leurs surfaces, disposeraient-elles des crédits nécessaires ? S'il est difficile de prévoir ces crédits dans votre budget, peut-être pourrait-on venir en aide à ces communes en les prélevant sur le fonds d'action conjoncturelle.

Par ailleurs, plusieurs de mes collègues, notamment du département d'Ille-et-Vilaine, vous avaient demandé si vous alliez intervenir au sujet des prêts d'installation dans les zones de rénovation rurale. Vous avez déjà répondu sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, mais sachez que les hommes trouvent souvent des motifs de mécontentement dans la comparaison de leur situation avec celle de leurs semblables. L'application de la loi ne devrait pas être différente à l'intérieur d'une nation, sauf cas vraiment particulier de calamité ou de situation géographique défavorable.

A ce propos, une région comme la Bretagne pourra-t-elle continuer à bénéficier de tarifs préférentiels pour le transport de ses productions, comme certaines régions de pays voisins appartenant au Marché commun ?

Je reviens sur l'effort social entrepris par le Gouvernement et le Parlement dans tous les domaines de l'activité économique. Cet effort ne provoquera-t-il pas une sorte de ségrégation envers le milieu rural ?

En effet, les veuves dont les maris relevaient de la sécurité sociale ou d'autres organismes de protection sociale bénéficiaient — et c'est heureux — de la pension de réversion de leur mari à cinquante-cinq ans. Pourquoi les veuves d'agriculteurs ne bénéficient-elles pas de ce régime ? Quand on précise que les veuves affiliées aux régimes autres que celui de la mutualité sociale agricole ont droit pour le calcul de leur retraite — et c'est encore heureux ! — au bénéfice d'une annuité par enfant élevé au-delà du deuxième, et que les veuves d'agriculteurs n'y ont pas droit, on peut se demander si le travail de la terre ne restera pas toujours incompris du plus grand nombre et si ceux qui s'y livrent ne demeureront pas un peu les oubliés de la grande famille nationale.

Vous êtes aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, le responsable du développement rural. Il s'agit là d'un vaste programme très lié à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Mais ce programme ne pourra être mené à bien que si nous avons des hommes nantis de compétence et de savoir. C'est pourquoi, à mon tour, une fois de plus, j'attire votre attention sur l'enseignement agricole, aussi indispensable à la France que l'enseignement technique. Vous ne prévoyez jamais trop de crédits en faveur d'un monde qui veut s'instruire et qui retrouverait dans une formation adaptée un peu plus d'espérance, car les jeunes agriculteurs, s'ils sont instruits et formés, seront demain des hommes à part entière.

Malheureusement, je connais dans mon arrondissement des enseignants de tous cycles et toutes disciplines qui se demandent si leur survie est assurée et, partant, celle de leurs enseignés. Offrez-nous des raisons d'espérer dans ce domaine ; certes, des apaisements ont déjà été donnés, mais ils sont insuffisants.

J'aborde maintenant le point particulier de l'indemnité viagère de départ, dont on a parlé tant de fois et qui a été tant de fois remaniée depuis 1962.

Depuis l'origine, elle est tributaire de toutes sortes de critères : filiation, âge, parenté, distance, surfaces, espaces, qualité des cultures. Elle a été tour à tour une indemnité viagère de départ simple ou une I. V. D. restructurante. En tout état de cause, elle est excessivement compliquée.

N'y a-t-il pas une commission spéciale qui s'occupe de ce problème ? Pourquoi tarder à le résoudre ? Il faudrait que la somme à percevoir soit réaliste et que l'attribution en soit rapide. J'espère que vous pourrez nous donner des précisions à ce sujet.

M. le président. Monsieur Hamelin, vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Jean Hamelin. Je conclurai, monsieur le président, en parlant brièvement du téléphone.

Je me suis aperçu que tous les départements français, pour résoudre certaines difficultés, disposaient de syndicats d'adduction d'eau ou de syndicats d'électrification, par exemple. Pourquoi n'existe-t-il pas des syndicats ayant pour objet l'extension du téléphone et dont l'action permettrait de désenclaver le monde rural ? Bien souvent, en raison de la distance, les ruraux n'ont pas d'autres liens avec leurs semblables que le téléphone, qui leur rend service parce qu'il les sort de leur isolement.

Je terminerai par un vieux dicton paysan : « Ce n'est pas toujours ceux qui cultivent l'avoine qui la mangent ».

Monsieur le ministre, faites en sorte qu'il en soit autrement dès demain. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Ducray.

M. Gérard Ducray. Monsieur le ministre, en quelques mois, à la tête de vos services, vous avez su nouer de bons contacts avec les organisations professionnelles et, très rapidement, mériter la confiance des agriculteurs. La conférence annuelle a été un succès et l'on ne peut que se réjouir de votre action. Dans son ensemble, le budget que vous présentez est un bon budget. Je ne ferai donc pas une intervention de synthèse et je bornerai mes observations à un secteur qui m'inquiète : celui de l'enseignement agricole.

Depuis quatre ans, dans cette enceinte, certains parlementaires n'ont cessé d'intervenir sur ce sujet, et ce, non pas pour favoriser tel ou tel, mais parce que, dans leurs circonscriptions, ils sont au contact de la réalité et qu'il est de leur devoir d'en informer le Gouvernement. Hier, M. Jacques Barrot a parlé de zones d'ombre ; je parlerai, moi, de points noirs.

L'année dernière, j'ai qualifié le budget de l'agriculture de budget de misère. Eh bien ! monsieur le ministre, l'accumulation de misère conduit à la faillite. Il convient donc de réagir promptement et de modifier l'orientation donnée à votre poli-

tique en ce domaine. Je ne reprendrai pas les chiffres qui ont été cités, mais j'essaierai simplement d'en dégager quelques lignes directrices.

Je rappelle que les crédits destinés à l'enseignement agricole sont freinés depuis 1968. En effet, à l'époque, les lycées et collèges agricoles ont fait l'objet de critiques, souvent justifiées d'ailleurs, car leur développement n'était pas exactement en rapport avec les besoins et ils n'étaient pas totalement occupés, d'où une réduction des crédits.

Mais votre administration, qui tenait à ces établissements et qui était soutenue par les syndicats d'enseignants, n'a pas voulu reconnaître ce relatif échec, ce qui n'était en quelque sorte qu'une logique crise de croissance, et elle l'explique par une prétendue concurrence de l'enseignement privé, notamment des maisons familiales qui répondent beaucoup mieux aux aspirations du monde rural.

M. le ministre, vous avez dit que la France a besoin d'agriculteurs jeunes et dynamiques. Regardez la réalité : vous constaterez que la grande majorité des jeunes agriculteurs qui se sont installés depuis quelques années ont été formés par les maisons familiales et les instituts. Or, les crédits d'équipement ont été considérablement réduits et l'évolution des taux des subventions de fonctionnement s'opère trop souvent au détriment de ces maisons familiales.

L'établissement de la carte scolaire traîne en longueur depuis deux ans et les résultats ne sont pas exempts de critiques : tentative de limitation, par vos représentants, du développement du secteur privé, tous les besoins nouveaux étant traduits en projets d'établissements publics ; réduction du nombre des établissements féminins ; imprécision concernant les classes de quatrième et de troisième ; tendance à limiter le rôle des maisons familiales à la préparation du brevet d'apprentissage, en les empêchant d'aller jusqu'au brevet professionnel.

Toute cette action se développe dans un climat de sectarisme à l'égard de l'enseignement privé et, en attendant la parution de la carte scolaire, toute reconnaissance d'établissement est bloquée, toutes les attributions de crédits d'équipement sont restreintes.

Une autre illustration de ce malaise réside dans la parution du décret du 23 octobre 1972 sur le certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Un projet de réforme du décret du 20 juin 1961, organisant l'enseignement agricole, était en cours d'élaboration. Vos services refusèrent de tenir compte de la plupart des remarques présentées par les organisations professionnelles. Ce projet suscita d'autant plus de protestations — ce qui est curieux — qu'il allait à l'encontre des propres déclarations du ministre de l'agriculture.

Or le décret vient de sortir et il ne tient pas compte des remarques présentées par le conseil supérieur. Mais, ce qui est plus grave, le décret du 20 juin 1961 n'est pas modifié. Au contraire, on a élaboré une réglementation parallèle en complète contradiction avec ce décret, spécialement avec l'article 5 qui prévoit la préparation au C. A. P. agricole des élèves provenant du premier cycle de l'enseignement général ou issus d'une classe préprofessionnelle.

Alors se pose une question : est-ce là un nouveau moyen pour essayer de supprimer les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole ?

Pourtant, la loi sur l'enseignement technologique prévoyait bien cet enseignement. On a l'impression que l'on cherche constamment à réduire l'enseignement agricole à un enseignement technique pur et simple, ce qui serait contraire aux objectifs initiaux.

Monsieur le ministre, votre ministère s'appelle maintenant « de l'agriculture et du développement rural ». Vous entendez favoriser l'exploitation familiale et freiner les départs excessifs des ruraux vers les villes. Nous vous demandons, en matière d'enseignement, de mettre vos déclarations, qui sont sincères, j'en suis sûr, en conformité avec votre politique. Pour cela, vous aurez notre confiance et notre appui. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. Monsieur Ducray, j'ai trop de respect pour votre honnêteté intellectuelle et morale pour vous laisser dire que le ministère de l'agriculture, par je ne sais quel machiavélisme, essaierait de stériliser l'enseignement agricole privé au profit de l'enseignement agricole public.

Vous appartenez au département du Rhône, dans lequel les investissements en matière d'enseignement agricole public ont été substantiels, puisqu'on y compte un lycée et un collège d'enseignement agricole qui fonctionnent bien.

On peut donc affirmer à cet égard que ce qui a été réalisé dans l'ensemble du territoire répond aux nécessités de l'époque.

On entend souvent parler, dans tel ou tel secteur relevant du ministère de l'agriculture, d'abus, voire de scandales. S'agissant plus particulièrement des abattoirs, on s'étonne qu'on ait pu faire de tels investissements, qui ont coûté cher à l'Etat, au contribuable, sans y avoir porté un frein.

Je crois que le mérite du ministère de l'agriculture, du ministère des finances, du Gouvernement, c'est d'avoir su à temps se rendre compte que, dans cette affaire d'investissement, il était peut-être dangereux pour la collectivité nationale d'aller trop loin.

En ce qui concerne la relation entre les enseignements agricoles privé et public, j'en parlerai plus longuement dans ma réponse générale.

Nous sommes tout à fait conscients du rôle très important que joue l'enseignement privé et nous n'avons nullement l'intention de lui porter atteinte.

Nous savons également le rôle éminent que jouent les maisons familiales dans le milieu rural et pour le développement rural, et il n'y a pas, au sein du Gouvernement, une volonté systématique de les amener à fermer leurs portes. Mais nous sommes obligés d'agir dans la limite de nos possibilités. Nous devons, dans le budget général du ministère de l'agriculture et du développement rural, faire des choix. Ces choix sont souvent difficiles, mais en aucun cas, croyez-moi, l'administration ne manifeste une volonté quelconque de détruire ceci au profit de cela.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Ducray.

M. Gérard Ducray. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de ces précisions.

Je sais que, dans le département du Rhône, fonctionnent un lycée et un collège agricoles. Mais je sais aussi qu'il est prévu de transférer une maison familiale dans le Beaujolais et d'en créer de nouvelles pour répondre aux besoins de la production viticole et de la formation des hommes. Or, et nous le déplorons, depuis quatre ans il est impossible de dégager les crédits nécessaires pour la création de tels établissements. J'ose espérer que l'année prochaine cette lacune sera comblée et que, dès maintenant, il vous sera possible de prendre des mesures plus favorables en ce qui concerne les subventions de fonctionnement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bousseau.

M. Marcel Bousseau. Monsieur le ministre, ce qui fait l'intérêt de ce débat, mais aussi sa difficulté, c'est qu'on y traite d'une multiplicité de problèmes qui reflètent l'étendue des responsabilités exercées par le ministère de l'agriculture.

Ce budget devrait être, au point de vue des dépenses, un des plus augmentés, puisqu'il intéresse l'environnement, la qualité des produits, la protection sociale, l'enseignement, la recherche, l'élevage et aussi les industries agricoles, classées comme prioritaires par le Plan. L'expérience montre malheureusement que les priorités trop nombreuses se livrent à une concurrence budgétaire dont toutes ne peuvent sortir victorieuses.

Je pense en particulier à l'enseignement agricole qui, en moyens de fonctionnement pour les établissements publics comme pour ceux du secteur reconnu, ne paraît pas avoir reçu une part de crédits en rapport avec ses besoins.

Il y a, nous le savons tous, des établissements scolaires récents dont le taux d'activité laisse pour l'instant à désirer ; mais faut-il pour autant mettre en punition toute la classe, y compris les bons élèves, je veux dire notamment les établissements privés, auxquels les familles rurales se montrent attachées et dont le fonctionnement, voire l'existence, se trouve compromis non par l'insuffisance des effectifs, mais par l'accroissement des charges salariales, particulièrement rapide en province depuis 1969 ?

Il est indispensable que les taux de prise en charge pour chaque catégorie de ces établissements, et pas au seul niveau de l'enseignement supérieur, soient ajustés à l'évolution réelle des coûts, qui dépasse l'évolution moyenne des prix.

C'est ainsi qu'au 1^{er} octobre 1972, par rapport au 1^{er} octobre 1971, les enseignants du secteur privé reconnu ont bénéficié de l'augmentation de 8,15 p. 100 de la valeur du point d'indice de la fonction publique, à laquelle s'ajoutent environ 1,5 p. 100 pour l'augmentation du nombre de points et 2 à 3 p. 100 pour l'ancienneté qui remplace les échelons de la fonction publique. Cela fait au total 12 à 13 p. 100 d'accroissement et nous voudrions être sûrs que le budget permettra d'en tenir compte.

Il en est de même pour la réalisation complète de la parité dans les bourses de l'enseignement agricole, par rapport au régime de l'éducation nationale, et entre les deux secteurs de l'enseignement agricole. Nous constatons en effet que les bourses figurent toujours à deux lignes budgétaires distinctes, au sein du même chapitre, selon que les élèves fréquentent les établissements publics ou privés, et que cette distinction recouvre une différence injustifiable dans les conditions d'attribution.

En outre, il semble que les majorations de bourses décidées cette année pour l'enseignement technique n'aient pas été étendues, pour l'instant, à l'enseignement agricole.

Je crois que dans ce secteur, et c'est ce qui a le plus manqué dans le passé, il faut cultiver plus largement la jeunesse, car nous récolterons évidemment ce que nous aurons semé.

Vous avez décidé pour l'élevage, monsieur le ministre, et je vous en félicite vivement, un effort budgétaire important. Son expansion est une question de rentabilité, et celle-ci a deux constituantes : la productivité et les prix. Aussi ne sauriez-vous trop accentuer votre action pour améliorer les rendements et la qualité sanitaire du cheptel, moderniser les bâtiments d'exploitation et les conditions de la mise en marché. Mais il faut aussi veiller à assurer à nos éleveurs des niveaux de rémunération en rapport avec le travail, les servitudes, les risques et les capitaux qu'impliquent les productions de l'élevage.

Or la légende des prix agricoles élevés a la vie dure. C'est le mythe qu'on brandit périodiquement, comme si les agriculteurs étaient les responsables de l'inflation et non pas ses premières victimes.

Prenons les chiffres de la Communauté. En unités de compte, pour la campagne 1970-1971, le prix du lait à 3,7 p. 100 de matières grasses était en France de 9,6 unités de compte les 100 kilos, alors qu'aux Etats-Unis, qu'on aime à nous opposer, ce prix s'élevait à 13,6 unités de compte, c'est-à-dire plus de 40 p. 100 au-dessus du nôtre.

Pour la viande bovine, le prix américain est à peine inférieur au nôtre ; par contre, le mécanisme américain de soutien du prix des céréales, avec versement direct d'un complément de prix substantiel au producteur, permet de maintenir le coût des aliments du bétail à un niveau très inférieur au nôtre.

Pourquoi n'envisagerions-nous pas, nous aussi, d'instituer, au profit des producteurs céréaliers, des versements directs qui permettraient d'abaisser très sensiblement le coût des céréales pour l'éleveur et l'engraisseur, et ainsi de donner vraiment l'impulsion nécessaire à nos productions animales ? En choisissant, au lieu de ces versements directs, de prélever dans le circuit céréalier une longue série de taxes, nous n'avons pas, je le crains, jusqu'à présent du moins, favorisé le développement de l'élevage et c'est pourquoi il faut repenser ce problème.

Il convient aussi d'évoquer le problème du remembrement, dont le développement est très inégal d'une région à l'autre, et cela au détriment des régions d'élevage ou de polyculture, qui sont les moins favorisées dans la course au progrès.

Si le remembrement est trop coûteux dans ces zones et qu'il ne soit pas possible de le mener à terme dans l'espace d'une génération, alors renforçons systématiquement l'aide aux échanges amiables en faisant en sorte dès maintenant que chaque demande d'échange soit satisfaisante et les initiatives professionnelles résolument encouragées.

Enfin, monsieur le ministre, vous nous avez parlé d'une agriculture libérale, et nous sommes, en effet, plusieurs à estimer qu'un peu plus de liberté dans certains domaines favoriserait, dans le cadre général des mesures d'encouragement à l'exploitation familiale, l'adaptation de notre économie agricole. Je veux parler tout spécialement, au nom de la commission spéciale des problèmes fonciers dont je suis rapporteur, de la réforme de l'indemnité viagère de départ. Nous pensons qu'il est indispensable qu'elle aboutisse au cours de la présente session. Il est temps, en effet, de renoncer aux exigences de surface, de distance, aux taux multiples d'I. V. D., et d'accélérer la libération des terres en faisant un peu plus confiance aux jeunes, trop peu nombreux, qui veulent encore s'installer, mais qui, hélas ! ne peuvent actuellement trouver toutes les terres qui devraient être disponibles si l'on rendait l'attribution de l'indem-

unité viagère de départ plus libérale, sous réserve de la mise en place de quelques garde-fous minimaux préconisés par la profession.

Enfin, monsieur le ministre, tous les fermiers et métayers pourraient, sans aucune tracasserie, bénéficier de cette I. V. D. au taux unique. Vous leur assureriez ainsi une parfaite tranquillité pour leurs vieux jours.

L'agriculture a devant elle — et vous le savez mieux que personne, monsieur le ministre — un champ d'expansion prometteur. Nous vous savons particulièrement gré de vous être attaché à le lui démontrer, avec la fougue et le brio qui vous caractérisent. Vous lui avez donné davantage confiance en elle-même, et en même temps, grâce à vous, le pays a davantage confiance en son agriculture. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Mesdames, messieurs, j'ai l'intention de traiter brièvement cinq questions.

Le ministre de l'agriculture et du développement rural devra prendre l'habitude des marathons agricoles de Bruxelles — c'est maintenant une tradition — et des longs débats qui s'instauraient, ici même, chaque année, lors de la discussion des crédits du budget de l'agriculture ; en effet, les problèmes sont si variés et complexes que les représentants des diverses régions agricoles se doivent d'évoquer ceux qui les concernent.

Le premier sujet que j'évoquerai a trait à la conférence annuelle qui s'est tenue le 9 octobre. Je dois vous dire à cet égard à quel point les agriculteurs bretons ont été déçus d'apprendre que la prime de 25.000 francs pour l'installation des jeunes agriculteurs ne serait pas accordée dans les régions de l'Ouest sous le prétexte que ces dernières ne sont pas encore en voie de désertification.

Mais je note que la création, au centre de la Bretagne, du parc régional d'Armorique avait notamment pour objet de réanimer une région désertée, surtout par les jeunes, et dont les bourgades perdent toute vie.

Peut-être alors serait-il opportun d'accorder, au moins dans cette partie de la province, qui se meurt et qui voudrait revivre, cette prime à l'installation. Peut-être conviendrait-il également d'augmenter en conséquence les crédits de la rénovation rurale, dont l'objet est d'aider les régions en retard à se mettre à jour afin de contribuer au rééquilibrage de la balance commerciale, notamment dans le domaine des productions de viande.

Le deuxième point que je veux traiter concerne l'enseignement agricole. Il y a une dizaine d'années, on se plaignait du fait que les agriculteurs, au moment de leur entrée dans le Marché commun, avaient un niveau de formation insuffisant : il est vrai que 3 p. 100 seulement d'entre eux avaient suivi des cours spécialisés, contre 75 p. 100, chez nos partenaires et concurrents hollandais.

Comme si l'on voulait profondément remettre en cause la politique menée par le ministère de l'agriculture depuis un certain nombre d'années, on a freiné, il y a trois ans, l'effort consenti pour la formation ; il faut au contraire le poursuivre et l'amplifier.

La situation doit être claire en la matière ; je le dis après MM. Bousseau et Ducray. J'ajoute que dans de nombreuses régions et notamment dans l'Ouest, l'enseignement agricole privé, qui est fortement structuré, se plaint de ne pas bénéficier d'aides suffisantes et craint de ne plus pouvoir bientôt faire face à ses obligations. La plupart de nos établissements d'enseignement agricole sont loin d'être vides, et ce n'est pas parce qu'un problème se pose dans certaines régions qu'il faut pénaliser celles qui font un effort important de recrutement. Il convient, au contraire, de répondre à leurs aspirations.

Monsieur le ministre, il n'y a pas de fumée sans feu. Certes, toutes les positions ne sont pas rigoureusement objectives et la passion s'en mêle parfois. Il n'empêche que de sérieux problèmes se posent.

Le troisième point de mon intervention aura trait à la fiscalité. J'ai posé, vendredi dernier, à M. le ministre de l'économie et des finances, une question d'actualité où j'indiquais que, pour les élevages sans sol, les commissions départementales des impôts, à la demande de l'administration fiscale, avaient décidé que le bénéfice des abatements prévus dans le calcul de l'impôt direct serait refusé aux agriculteurs dont la dimension d'élevage est sans rapport avec la surface agricole utile.

De telles décisions vont à l'encontre des positions prises par M. le Président de la République, par le chef du Gouvernement, par le Gouvernement et par le Parlement, qui pensent unanimement qu'il faut maintenir une civilisation rurale à base

d'exploitations familiales, selon des critères qui restent à définir. D'excellentes interventions ont été faites sur ce point et je n'y reviens pas.

J'aimerais savoir si la commission centrale des impôts, qui est réunie depuis lundi, va infirmer ou confirmer les décisions des commissions départementales. Si elle les confirmait, il faudrait s'attendre à des réactions, justifiées, du monde agricole.

Le quatrième point sera relatif aux calamités agricoles. La commission nationale a été saisie, le 5 janvier 1972, d'un dossier concernant plusieurs communes côtières du Finistère, qui faisaient état d'un important déficit fourrager constaté au cours de l'été 1971. Des expertises ont eu lieu, qui ont fait apparaître une perte évaluée à 470 francs par vache laitière, soit 26 p. 100 de la production moyenne des exploitations intéressées. Le dossier a été transmis au préfet qui, après enquête, a accepté de prendre un arrêté, à la fin du mois de décembre 1971, qui a permis d'accorder des prêts spéciaux aux exploitants qui l'ont demandé.

La commission nationale a refusé de retenir le dossier, prétextant que ce n'est pas l'importance mais la nature du sinistre qui doit être prise en considération. Ainsi, pour un coup de chaleur qui avait, dans le Finistère, rendu inutilisables les haricots de conserve, le dossier a été retenu, et sur ce point j'étais également intervenu. En revanche, pour une période de sécheresse ayant entraîné pour les régions côtières un important déficit du bilan hydraulique, on ne retient pas le dossier !

J'aimerais que cette affaire fût reconsidérée, car pour moi ce n'est pas la nature, mais l'importance du sinistre qui doit entrer en ligne de compte. Quand le Parlement a décidé de venir en aide aux agriculteurs victimes d'un sinistre, c'était essentiellement en fonction de son importance et non de sa nature.

Je reviens sur un point que M. Laudrin a évoqué au cours de la nuit dernière et qui concerne les graves difficultés que connaît un abattoir du Finistère, lequel, après avoir été en faillite, sera probablement repris à l'issue des négociations en cours.

Combien M. Laudrin a eu raison de dire que les créanciers privilégiés, l'U. R. S. S. A. F. et l'administration fiscale, qui peuvent se défendre et ont les moyens d'amortir les risques, avaient priorité sur les faibles agriculteurs qui passent les derniers et ne seront pas indemnisés !

Il faut agir immédiatement, les aider et leur redonner confiance.

Il faut que vous nous présentiez des textes qui permettent à l'éleveur d'être payé immédiatement lorsqu'il livre une bête. Il ne faut plus que cela se reproduise, sinon donnez-leur une priorité.

J'ai essayé de dire le plus de choses possible, mais j'en ai certainement oublié. J'ai appartenu assez longtemps au syndicalisme agricole pour savoir combien on nous reproche de ne pas évoquer tous les problèmes. Il est impossible de le faire. A l'avance je remercie M. le ministre de la synthèse qu'il nous présentera en réponse à ces observations. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Ihuel.

M. Paul Ihuel. Mesdames, messieurs, pendant le court laps de temps qui m'est concédé, je ne puis présenter à cette tribune que quelques suggestions dont je serais heureux que M. le ministre tienne compte dans toute la mesure du possible.

Je sais — et peut-être ferai-je encore jouer la solidarité ministérielle — que vous êtes tenu de vous incliner devant les impératifs du ministère de l'économie et des finances. Ce n'est pas M. le ministre lui-même que je mets en cause — vous savez que la musique adoucit les mœurs, monsieur le secrétaire d'Etat — mais les services, dont j'ai dit voici quelques jours à cette tribune, reprenant les propos de Nietzsche, que c'étaient « les plus froids de tous les monstres froids ».

Je sais qu'un budget aussi complexe que celui de l'agriculture, qui porte à la fois sur des problèmes de production, de revenus, d'équipement, de modernisation, de commercialisation et de recherche engage des options souvent difficiles, mais il importe de souligner que l'agriculture est, en fait, la plus grande industrie de la nation et qu'elle doit avoir une place privilégiée dans l'attention des pouvoirs publics.

Or, vous le savez, il existe dans nos petites et moyennes exploitations un grave malaise dû à l'insuffisance des revenus ainsi qu'aux conditions inférieures du niveau de vie de l'exploitant.

M. le ministre a démenti hier catégoriquement toute éventuelle blocage des prix. Je lui salue gré de sa netteté et de sa clarté. Une pareille mesure risquerait de creuser l'écart entre le revenu agricole et celui des autres catégories socio-professionnelles alors que le cultivateur veut à tout prix et à juste titre atteindre à la parité économique et sociale.

Il y a en effet, dans notre pays, plusieurs agricultures comme il existe diverses régions ; la densité de la population y est différente, les structures dissemblables, les communications plus difficiles, l'éloignement des grands centres de consommation plus marqué. C'est particulièrement le cas de la région bretonne où la mutation agricole s'est précipitée, notamment depuis la dernière guerre. Aucune région de l'hexagone n'a connu, sur ce plan, une mutation aussi profonde.

Je sais que nous débattons ici du budget national mais précisément la nation doit tenir compte, dans un souci d'équitable solidarité, des régions excentrées ou désavantagées.

Je me permets donc de préconiser une régionalisation des crédits différenciée et marquée, qui, loin de porter atteinte à l'égalité, la rétablirait.

Tout cela pourrait être justifié par des chiffres. Le temps ne m'en est pas donné, mais je dois cependant signaler que la région bretonne assure plus du tiers des exportations françaises de légumes, 12 p. 100 de la production nationale pour le lait, 30 p. 100 pour le porc. Ce ne sont là que quelques exemples.

Or nos exploitations sont de petites exploitations, tout au plus des exploitations moyennes, et beaucoup de nos cultivateurs, malgré un travail ardu, n'atteignent même pas le niveau du S.M.I.C.

M. Chirac est le représentant d'un département où les questions agricoles sont posées dans des termes qui se rapprochent des nôtres. Le Limousin, l'Auvergne, les zones de montagne présentent également des aspects difficiles. Il est donc bien placé pour se rendre compte des obstacles.

Notre agriculture bretonne dispose de réelles possibilités, mais elle ne peut les exploiter à fond, en raison des conditions dans lesquelles s'opère sa mutation.

Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, prolongé jusqu'à la fin du VI^e Plan les actions de la rénovation rurale. Je vous en remercie mais, dans ma région tout au moins, il devient urgent de les accentuer. Prise dans un réseau de contraintes et d'inhibitions, l'agriculture ne peut subsister chez nous que par la poursuite continue de l'accroissement des quantités produites à l'hectare et par travailleur actif, d'où des investissements de plus en plus onéreux.

Ainsi le jeu des circonstances économiques qui sont présentes les siennes entraîne-t-il une diminution progressive des actifs et, de ce fait, une désertion de nos campagnes. Les actifs sont passés de 541.000 en 1954 à 280.000 en 1970 et ce dernier chiffre n'a fait que décroître depuis. Il suffit, pour juger de l'avenir, de se reporter à la pyramide des âges qui est, hélas ! significative. Pourtant, M. le Président de la République, M. le Premier ministre, et M. le ministre de l'agriculture ont solennellement fait connaître leur attachement à l'exploitation familiale dont l'existence même est désormais en cause.

Parmi les mesures à prendre, outre l'augmentation que vous annoncez des crédits affectés à la rénovation rurale, il est nécessaire d'envisager un aménagement de la T.V.A., une révision de l'assiette de l'impôt sur les revenus en vue d'un allègement pour le petit exploitant et d'une adaptation des charges sociales des exploitants familiaux.

Ce ne sont pas là des propositions démagogiques mais simplement des suggestions pour aboutir à une répartition plus équitable.

D'autres problèmes particuliers, mais d'une grande importance que mon collègue M. Bécam évoquait tout à l'heure, se posent au sujet des petites exploitations qui doivent, pour survivre, s'orienter vers des élevages sans sol. La fiscalité risque de les écraser. Les gros élevages bénéficient de l'abattement sur le forfait. Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, ne pas en faire profiter les petites exploitations ?

Il est aussi nécessaire — la question ne saurait échapper à ceux qui sont proches du monde agricole et M. Bousseau l'a d'ailleurs évoquée — d'apporter plus de souplesse dans l'attribution de l'indemnité viagère de départ. A ce point de vue, la commission spéciale des problèmes fonciers agricoles a abouti à des simplifications intéressantes. Toutefois, les agriculteurs saisissent mal la différence instituée entre l'indemnité viagère de départ au taux simple et l'indemnité au taux majoré. J'entends bien que la question de la restructuration se pose, mais n'est-il pas plus utile et plus humain de faire précéder

sur celle-ci l'aspect social du problème ? Un texte est en voie d'élaboration. Il est très souhaitable, M. le secrétaire d'Etat, qu'il vienne rapidement devant l'Assemblée nationale.

Vous nous avez longuement parlé, et vous le deviez à cause même de l'importance du sujet, du problème de la viande et du lait. Vous nous annoncez la création d'un office du bétail et des viandes et vous nous entretenez d'un plan de relance de la production des bovins, ovins et porcins. Si ce projet voit le jour, comme j'ai tout lieu de le croire, il est essentiel que les prix soient garantis à la production et que l'office soit doté de pouvoirs réels.

En ce qui concerne le lait, vous nous laissez entendre qu'il n'est pas exclu que soit mis en place un office des produits laitiers. Dans ce domaine, il importe au plus haut point de rechercher une solution apportant au producteur la juste rémunération de son travail et de son produit. Vous vous y employez, mais jusqu'à présent a-t-on véritablement « pensé » une politique des corps gras ?

Nous verrons les résultats du contrat breton, qui est prêt à entrer en vigueur. Il est anormal de ne pas avoir accordé à notre région et singulièrement à la zone intérieure de la Bretagne des aides publiques pour l'installation des jeunes.

Je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre budget ne fasse pas une part suffisante aux nécessités primordiales des équipements collectifs et des équipements privés : création d'ateliers, construction de bâtiments d'élevage. Je suis également étonné de la modicité dangereuse des subventions de fonctionnement que vous accordez aux établissements d'enseignement agricole privés.

Enfin, je comprends mal la querelle faite au Crédit agricole au sujet de la réglementation des dépôts effectués par certains notaires.

Mon temps de parole est épuisé, je dois donc ici arrêter un exposé très incomplet. On a parlé tout à l'heure de marathon, aussi vais-je m'efforcer de ne pas insister.

Je le sais, aucun budget n'est parfait. Celui de l'agriculture est insuffisant au regard des besoins. Tout, bien sûr, ne peut être fait à la fois.

L'amélioration de la qualité de la vie se construit quotidiennement et les intéressés doivent y contribuer. Ils le font d'ailleurs. Cependant, malgré l'augmentation des crédits que vous nous apportez, certaines urgences n'ont pas pu, malheureusement, être retenues, monsieur le secrétaire d'Etat, et cela s'adresse à vous comme à M. le ministre. Connaissant votre bonne volonté et votre volonté tout court, je le regrette pour notre agriculture et pour vous-même. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. M. Ihuel a mis en cause indirectement, je le reconnais, et fort aimablement, les services du ministère de l'économie et des finances. En l'absence de mon collègue, je fais remarquer à M. Ihuel que nous discutons en ce moment du budget du ministère de l'agriculture et donc de la politique du Gouvernement. C'est le Gouvernement qui est en cause et non l'administration.

M. le président. La parole est à M. Regaudie.

M. René Regaudie. Nous examinons le budget du ministère de l'agriculture et tout à l'heure nous émettrons un vote. En l'occurrence, il s'agit peut-être moins d'apprécier des chiffres, à propos desquels nous relevons des augmentations dont certaines auraient notre approbation, que de juger une politique ou, devrais-je mieux dire, des politiques puisque depuis les quinze années que dure le régime actuel nous avons vu se succéder bien des politiques et que nous ne savons plus où nous en sommes.

Des promesses quelque peu mirifiques ont été faites aux agriculteurs. D'aucuns en ont tiré satisfaction. Quant à nous, nous demeurons profondément sceptiques car le passé est garant de l'avenir et ce n'est pas l'approche de la période électorale qui peut nous donner une garantie supplémentaire, bien au contraire.

En effet dans les régions qui, comme la mienne, s'adonnent surtout à l'élevage, la situation est loin d'être satisfaisante. On pourrait se demander si les crédits parfois importants, je le reconnais, qui ont été attribués à tel ou tel secteur ont vraiment donné satisfaction à ceux qui théoriquement devaient en bénéficier. Nous ne le pensons pas et nous souhaitons que soient revus les modalités d'attribution et le fonctionnement même du régime des subventions car il ne suffit pas de dépen-

ser de grosses sommes, monsieur le secrétaire d'Etat, encore faut-il que ces sommes soient dépensées à bon escient et pour ceux, seulement, qui en ont besoin. Si une partie de l'agriculture, les céréaliers, par exemple, connaît une situation assez satisfaisante, je dirais même florissante, il en va autrement pour l'élevage. Dans les régions d'élevage, nous constatons que l'âge moyen de la population a considérablement augmenté ; il n'y a presque plus de jeunes. A ce propos, il est indispensable que l'attribution de l'I.V.D., combien modeste, ne se fasse plus dans des conditions de discrimination absolument inadmissibles et que tous les agriculteurs bénéficient de l'I.V.D. dès la cessation de leur activité dans des conditions égales pour tous.

Mais il ne suffit pas de prendre des mesures sociales pour les vieillards qui ont les mêmes droits que les autres travailleurs du pays. Il s'agit de donner à l'agriculteur des conditions d'existence, un cadre, un milieu qui lui conviennent. Or, pour le moment, votre effort n'est pas suffisant.

Bien que le ministère en cause ne soit pas le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, voici un exemple que m'a cité récemment un de mes collègues du conseil général de la Haute-Vienne : la subvention accordée par l'Etat à la voirie de son canton est entièrement absorbée par la T.V.A. L'Etat a donc repris d'une main ce qu'il avait donné de l'autre. Cela n'est pas acceptable. Les communes rurales sont dans une situation alarmante ; il est de votre devoir, au titre de la rénovation rurale, de leur apporter l'aide dont elles ont besoin et de faire cesser cette situation injuste qui est préjudiciable non seulement à l'agriculture, mais également au pays.

Pour que l'agriculture soit prospère, il faut que la formation des agriculteurs soit satisfaisante. Or, monsieur le secrétaire d'Etat, combien de projets d'écoles sont actuellement bloqués ! Voici un exemple : le conseil général de mon département, qui a mis à la disposition de votre administration un domaine important et intéressant avec des bâtiments pour y installer un collège agricole, attend toujours un commencement d'exécution.

Une demande que j'avais adressée récemment au ministère dans le but d'informer mes collègues du conseil général, n'a donné lieu qu'à une réponse évasive. Cet exemple qui n'est sans doute pas unique en France démontre que les propos qui sont tenus et les promesses qui sont faites n'ont rien de commun avec la réalité.

En ce qui concerne les productions animales, notre inquiétude est grande à l'égard de la politique que vous suivez. Il faut assurer une production de qualité et avant tout d'animaux sains. Or qu'a-t-il été fait depuis que le régime actuel est au pouvoir ? Le ministère de l'agriculture a édicté les dispositions les plus contradictoires, les plus déconcertantes pour une population rurale pourtant animée, dans sa grande masse, de bienveillance et du désir de collaboration.

La brucellose constitue un exemple. La politique que vous avez annoncée va-t-elle enfin être appliquée à long terme de façon à éliminer ce fléau dangereux non seulement pour les animaux et notre économie, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, pour l'homme ?

Quant aux vaccinations, monsieur le secrétaire d'Etat, dont votre administration a souligné le caractère à juste titre obligatoire, permettez-moi d'exprimer mon scepticisme. En ce qui concerne la fièvre aphteuse, par exemple, la subvention accordée aux coopératives sanitaires, peu élevée pourtant, est maintenant supprimée, et c'est aux départements qu'il incombera de suppléer la défaillance de l'Etat.

D'ailleurs, M. le ministre de l'agriculture, actuel président d'un conseil général, a, je crois, d'ores et déjà demandé aux élus départementaux la subvention nécessaire. Voilà encore un transfert financier qui n'est guère favorable à l'agriculture et qui démontre une mauvaise gestion, sans doute peu conforme aux intérêts des éleveurs.

En ce qui concerne la commercialisation, notre désarroi est grand. La France est, dit-on, le pays de la Communauté européenne le plus apte à produire de la viande. Il semble que ce soit vrai. Or, nous importons aujourd'hui des tonnages importants de viande porcine. Quelle en est la raison ? Nous ne voulons pas tenir compte, en France, des conditions de production et des prix de revient. Mais, parallèlement, et depuis des années nous exportons des céréales secondaires qui auraient sans doute permis de produire la quantité de viande porcine nécessaire à l'alimentation des Français. Il nous faut abandonner cette politique incohérente.

Nous importons massivement de la viande ovine et bovine, alors que, je me permets de vous le signaler, des régions comme la mienne exportent des animaux jeunes vers des pays où ils sont engraisés. Ainsi nous tenons le rôle le plus défavorable, celui du « naisseur », et perdons le bénéfice de l'opération.

Pourquoi ne pas garantir des conditions de production plus favorables aux éleveurs français qui pourraient alors assurer le ravitaillement du pays ?

Dans cette conjoncture difficile, que nous proposez-vous ? Votre projet de création d'un office interprofessionnel de la viande. C'est une vieille idée. Depuis longtemps, mes amis et moi préconisons la création d'un tel office. Nous le considérons, en effet, comme un moyen de sortir des difficultés. Mais nous nous demandons pourquoi, reculant devant la voie législative — qui eût été la meilleure à nos yeux — vous vous en tenez à la voie réglementaire.

En tout cas, n'oubliez pas que cet Office devra être le maître du marché, de tout le marché de la viande, empêchant ainsi un marché parallèle qui serait désastreux.

S'il n'en était pas ainsi, la déception ne viendrait pas seulement d'un abus de mots mais s'ancrerait au sein de l'élevage national français. Ce n'est plus admissible en un temps où nous risquons d'être à la remorque des autres, dans un monde qui a besoin des protéines que nous pouvons, et que nous devons contribuer à lui fournir. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. Je réponds immédiatement à M. Regaudie sur un certain nombre de points.

Il a parlé du développement régional, de l'aménagement des communes et de la T. V. A. Prenant un exemple, particulier à son département, de syndicat intercommunal à vocation multiple, il a déclaré que le montant de la T. V. A. était bien supérieur aux subventions accordées.

C'est transposer le problème sur le seul plan local car, dans l'ensemble, le rapport est de un à dix. Et M. Regaudie sait très bien, puisqu'il s'occupe de collectivités locales, que la contribution propre des habitants ne représente, en moyenne, dans le budget ordinaire des communes, que 30 à 35 p. 100, le reste provenant de la participation de l'Etat. (Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Certains oublient systématiquement de le signaler. Il est bon de le préciser de temps en temps. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. René Regaudie. C'est faux !

M. le président. Je vous en prie, laissez parler M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. M. Regaudie a dit aussi que nous venions de lancer un plan de lutte contre la brucellose.

Je lui signale que, d'ores et déjà, grâce à l'effort entrepris par la direction générale de services vétérinaires du ministère de l'Agriculture, 50 p. 100 du cheptel — appartenant approximativement à la moitié des éleveurs — sont déjà sous contrôle prophylactique.

Ce que nous avons voulu, c'est accélérer l'action pour parvenir à l'éradication totale du fléau, car nous sommes convaincus de ses méfaits.

Bien sûr, il existait une incitation contre la fièvre aphteuse. Mais cette incitation a porté ses fruits puisque au cours des deux dernières années, sur l'ensemble du territoire national, il n'y a eu que deux ou trois foyers de fièvre aphteuse. La contribution de l'Etat était tellement faible que nous avons estimé préférable de la consacrer à la lutte contre la brucellose.

Enfin, au sujet de la création de l'office de la viande, M. Regaudie a argué de l'incohérence de la politique de l'élevage qui aurait été suivie depuis quatorze ans.

Si certaines modifications ont dû être apportées à la loi d'orientation, pour tenir compte de notre appartenance à la Communauté économique européenne, il n'en demeure pas moins que les mesures suivantes ont été prises : d'abord, l'aide aux bâtiments d'élevage s'est traduite par une augmentation considérable de certaines productions de notre cheptel ; puis les plans de relance ont vu le jour ; enfin, maintenant, est projetée la création de l'office interprofessionnel de la viande et du bétail.

Telle est la politique suivie régulièrement depuis quatorze ans. Quand on s'arrête un bref instant pour comparer les résultats obtenus au cours de cette période à la situation antérieure du monde rural, il est réconfortant, au contraire, de mesurer le chemin parcouru. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne. — Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Hélène.

M. Léopold Hélène. Mesdames, messieurs, j'interviens dans ce débat au nom de la France tropicale.

En effet, notre pays, grâce à ses départements et territoires d'outre-mer, est présent partout dans le monde. Cette dimension fait que la France est productrice de produits tropicaux qu'elle doit défendre, non seulement sur le marché national, mais dans la Communauté européenne.

La France, en effet, est productrice de bananes, de cannes à sucre, de rhum, d'ananas, de café et d'épices, ce qui nous impose une analyse, même rapide, de la situation du monde rural sous les tropiques.

M. le ministre a évoqué le problème de l'exode rural qui intéresse les régions montagneuses, les zones où la population active est clairsemée et il a proposé des solutions efficaces et humaines : prime d'installation des jeunes, facilités de prêts.

J'espère que ces mesures seront applicables aux départements d'outre-mer. Ainsi le monde rural de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane manifesterait son adhésion à la politique agricole du Gouvernement.

Notre histoire est liée à la terre. Les motivations qui poussent les jeunes à quitter les campagnes pour les villes, et même de la métropole, sont profondes : méthodes archaïques de culture héritées de l'esclavage et de la colonisation, désaffection liée à un mode de vie très difficile et à un pouvoir d'achat très bas.

Ces départements à vocation agricole voient leurs difficultés accrues par les intempéries — vents et cyclones, sécheresse. L'insécurité règne parmi les petits planteurs de bananes et de cannes à sucre.

Aussi un effort vigoureux d'investissements — eau, électricité, assainissement, voirie, habitat, équipements sportifs — transformera la vie des agriculteurs et les mentalités.

Avec la mécanisation dans certains secteurs, nous pourrions participer à cette agriculture libérale et puissante que vous souhaitez pour la France, et cela en tempérant les conséquences sociales des mutations par des mesures appropriées de reconversion et de réadaptation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, cette agriculture moderne qui nous permettra de nous intégrer dans la Communauté européenne, contribuera en même temps à la diversification des cultures. Les besoins locaux sont loin d'être satisfaits pour certains produits. Nous sommes obligés d'importer des fruits et des légumes pour alimenter nos marchés locaux et pourtant nous avons la possibilité de les produire. Il en est de même pour la viande et le lait. Nous sommes obligés d'en importer pour répondre à la demande des populations où l'on décèle certains cas de malnutrition, surtout chez les enfants.

L'élevage rationnel des bovins, par exemple, ne fait que commencer à la Guadeloupe, à Marie-Galante ou dans la région nord de la Grande-Terre vers Anse-Bertrand et Port-Louis où il existe une mission d'élevage.

M. le ministre a souligné la pénurie de viande qui est mondiale. J'espère que les mesures préconisées seront rapidement appliquées à la Guadeloupe et à la Martinique, que ces départements vont pouvoir bénéficier du plan de relance de l'élevage et que la commission nationale de l'élevage se penchera sur ces problèmes de production, de commercialisation, de sécurité dans ces territoires qui peuvent devenir demain des régions exportatrices.

Des progrès importants ont été accomplis dans le domaine social. Les travailleurs agricoles ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce à la politique sociale de la V^e République. Mais dans son rapport écrit, M. Collette, rapporteur des prestations sociales agricoles, qui a visité la Guadeloupe à l'occasion d'une mission de travail et d'enquête, a souligné qu'en 1972 avait été affectée à l'article 2 concernant les départements d'outre-mer une dotation de 50 millions déterminée à partir des résultats de l'aide sociale.

Or, ces crédits sont loin d'être consommés, essentiellement en raison des structures agricoles. Aux Antilles, le cultivateur qui possède un lopin de terre se place comme ouvrier agricole pendant la campagne de la canne à sucre et a donc la double qualité de salarié et d'exploitant.

Cette enquête a eu pour conséquence de ramener de 50 millions de francs en 1972, à 35 millions les crédits destinés aux départements d'outre-mer pour 1973.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous fais part de l'inquiétude que me cause cette diminution de 15 millions de francs car la plupart du temps le salarié exploitant agricole de la Guadeloupe

est un assisté qui sollicite l'aide à la famille, l'aide médicale dans les bureaux d'aide sociale des mairies car, en raison de son activité saisonnière, sa sécurité est épisodique et ses ressources sont particulièrement faibles.

La mise en place des structures de fonctionnement de la législation sociale a retardé son application.

Le temps ne me permet pas d'aborder les problèmes de l'enseignement de la recherche à l'I. N. R. A. — institut national de la recherche agronomique — du Crédit agricole, de l'habitat rural, constitué de cases précaires, de la réforme foncière, essentielle pour notre développement.

Conscient du rôle de l'agriculture dans notre vie économique et politique, je me fais l'interprète du monde rural guadeloupéen, de nos planteurs, de nos éleveurs, des syndicats enseignants qui tous attendent d'être honorés d'une visite de travail de M. le ministre. Ses déclarations et les grandes orientations qu'elles tracent offrent des perspectives nouvelles aux travailleurs de la terre.

Votre politique est en définitive celle d'une France qui a toujours voulu la prospérité, la justice sociale, et le bonheur pour tous ses citoyens. Bientôt, je l'espère, nos compatriotes auront l'occasion de manifester leur reconnaissance au Gouvernement, à son ministre de l'Agriculture et à la V^e République. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. Je réponds tout de suite à M. Hélène, sachant tous les efforts qu'il déploie dans son département, que le Gouvernement est parfaitement conscient des difficultés particulières que connaissent les petits planteurs et les éleveurs.

C'est pourquoi il attache une attention toute spéciale aux travaux que l'I. N. R. A. mène aussi bien à la Guadeloupe qu'en Martinique sur le problème de l'élevage.

Je puis assurer par ailleurs M. Hélène que le retard pris par l'application de la législation sociale dans les départements d'outre-mer est une de nos préoccupations. M. Hélène avait déjà appelé notre attention sur ces difficultés. J'espère qu'elles pourront bientôt être résolues. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Léopold Hélène. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Bernard-Reymond.

M. Pierre Bernard-Reymond. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, quatre tendances, me semble-t-il, caractérisent le budget de l'agriculture qui nous est présenté.

La première marque une progression des crédits d'équipements productifs ; le rythme en est encore faible si l'on se réfère aux prévisions du VI^e Plan, mais il n'est toutefois pas négligeable compte tenu des décisions prises à la suite de la conférence annuelle. Si un effort supplémentaire peut être fait en ce qui concerne les bâtiments d'élevage comme c'est le cas pour le remembrement, on peut espérer voir se poursuivre l'année prochaine la modernisation de notre appareil de production.

C'est en deuxième lieu, et je l'enregistre avec satisfaction, une très forte expansion — plus de 18 p. 100 — du budget social. Les mutations rapides, profondes et indispensables que nous connaissons aujourd'hui seront ainsi accompagnées par un système de protection sociale qui les rendra moins douloureuses et plus humaines. Une attention particulière doit être portée à ceux qui facilitent ces transformations, et notamment les titulaires de l'I. V. D. dont l'indexation devrait être envisagée.

On constate en troisième lieu — la situation ici est plus sombre — une tendance à la stagnation de l'enseignement agricole dont la dotation est insuffisante. Il faut en cette matière accomplir un effort supplémentaire car il s'agit d'un secteur vital pour l'agriculture de demain.

En effet, s'il est vrai qu'actuellement l'accroissement de la productivité est essentiellement dû aux réformes de structures, nous aborderons peut-être assez rapidement une nouvelle phase dans laquelle, ces dernières ayant produit leur effet, les fruits des différentes formes d'enseignement devront prendre le relais et assumer la plus grande part des progrès de l'agriculture.

Or il semble que depuis quelques années des incertitudes pèsent sur cet enseignement dont le suréquipement dans certains domaines prouve qu'il est en partie inadapté.

Le moment est donc venu de renforcer et d'élargir la formation professionnelle, en mettant en place un véritable système de formation continue pour tous les agriculteurs. Il s'agit d'une formule moderne dont la souplesse devrait particulièrement bien convenir au secteur agricole, et dont l'efficacité sera certainement plus grande que partout ailleurs puisque de nombreux agriculteurs n'ont jamais eu la possibilité de recevoir un enseignement spécialisé.

La quatrième tendance concerne les crédits affectés à l'équipement rural. En la matière, les besoins sont immenses, et si des améliorations intéressantes sont apportées cette année sur certains points, l'adduction d'eau potable par exemple, il reste un effort important à accomplir. Ce dernier est d'autant plus nécessaire que ce sont les régions où l'agriculture est la plus pauvre qui sont aussi les plus déshéritées sur le plan des infrastructures.

Tel est le cas notamment des zones de montagne, en faveur desquelles, monsieur le secrétaire d'Etat, il convient dès aujourd'hui de prendre de nouvelles mesures.

L'agriculture de montagne ne peut pas être compétitive.

Aux handicaps naturels dus au relief et au climat, s'ajoutent la difficulté de bénéficier pleinement du régime d'aide aux investissements et la moins grande efficacité retirée des réformes de structures.

De plus, ces régions sont, la plupart du temps, spécialisées dans l'élevage ; elles n'avaient donc pas bénéficié jusqu'à présent d'une organisation de marché suffisante et de la sécurité qui s'y attache. La création d'un office de la viande fournira une solution libérale qui ne doit toutefois remettre en cause ni l'existence, ni l'action des groupements de producteurs.

Il faut ajouter, enfin, que ces zones sont très directement concernées par le problème laitier.

Pour cet ensemble de raisons, l'agriculture de montagne disparaîtrait si un régime spécial ne lui était pas appliqué. Or cette agriculture est essentielle à la vie du pays et au maintien d'une montagne prospère, accueillante et économiquement équilibrée.

A court terme, cela signifie d'abord qu'il faut mettre rapidement en œuvre les mesures décidées et s'en donner les moyens financiers.

Cela est particulièrement vrai pour l'indemnité de zone critique dite de « la vache tondeuse », dont de trop rares communes pourraient bénéficier. Il est donc indispensable qu'en 1973 soient reconduits les 7 millions de francs affectés en 1972 au titre de la section de fonctionnement du Fonds d'action rurale.

A plus long terme, il convient de planifier une aide s'appliquant peu à peu à l'ensemble des zones de montagne, étant entendu que les critères de classement retenus pour la délimitation des zones critiques permettront de moduler les subventions.

Par ailleurs, un ensemble de mesures spécifiques conformes à l'esprit de la politique déjà mise en œuvre pourront être prises. Il en est ainsi de la révision du taux de subvention pour les bâtiments d'élevage, des critères de détermination des matériels de montagne, de l'augmentation des crédits d'habitat rural et, enfin, de la mise en place rapide d'un « zonage » distribuant harmonieusement le territoire des communes entre les différentes activités agricoles, forestières et touristiques.

Toutefois, l'économie de montagne ne doit pas s'installer dans une position d'assistée, et les aides qui lui sont et lui seront fournies ne la dispensent pas de tendre vers la compétitivité. Mais pour cela des étapes sont nécessaires. Ne pourrait-on, dans cet esprit, et afin d'encourager une agriculture jeune et dynamique en montagne, prévoir des conditions d'accès au financement des plans de développement qui seraient appropriées à ces régions ?

A l'heure où les instances européennes étudient des mesures spécifiques pour la montagne, de telles dispositions devraient, à mon sens, recueillir l'assentiment et le soutien actif de la France.

Enfin, monsieur le ministre, puisque vous êtes le porte-parole du monde rural auprès de vos collègues du Gouvernement, vous devez défendre devant eux l'idée que la montagne ne sera sauvée que s'ils prennent eux aussi, en sa faveur, des mesures spécifiques : le ramassage scolaire, le déneigement, l'industrialisation légère sont, notamment, trois conditions d'un aménagement équilibré des zones de montagne.

Telles sont, très brièvement exposées, les principales actions qu'il convient d'entreprendre sans tarder en faveur de ce type de région.

Le ministère de l'agriculture est devenu aussi celui du développement rural. Ce budget n'en porte peut-être pas encore assez la marque. Je suis convaincu que, dans les décisions que vous serez amené à prendre, vous vous efforcerez de donner au monde rural les moyens de son expansion, qui est l'une des conditions de l'équilibre de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Cornette.

M. Maurice Cornette. Monsieur le ministre, dans ma brève intervention, j'ai l'intention de vous poser une question et de vous présenter une remarque.

A la page 234 du projet de loi de finances pour 1973, dans l'état E où figurent les taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1973, il est indiqué, aux lignes 53 et 54, que les organismes bénéficiaires de la taxe parafiscale sur la chicorée à café sont la confédération nationale des planteurs de chicorée à café et le syndicat national des sécheurs de chicorée à café.

Ces organismes ont été agréés par un arrêté ministériel du 10 septembre 1952. Or, depuis cette date, on a assisté à une profonde modification de la structure des professions du secteur de la chicorée à café, dans lequel la France garde d'ailleurs une place fort honorable en Europe et même dans le monde.

Un arrêté ministériel du 6 novembre 1972, donc très récent, qui répondait à la nécessité de réviser le statut des organismes professionnels, a abrogé les dispositions de l'arrêté du 10 septembre 1952. Voici ma question : est-il possible de désigner comme bénéficiaires d'une ressource parafiscale des organismes dont l'agrément est abrogé et n'y aurait-il pas lieu de préciser que les bénéficiaires seront les organismes professionnels agréés par arrêté ministériel ?

Voici maintenant ma remarque, que j'illustrerai par un exemple.

Prenons le cas d'un cultivateur exploitant 20 hectares en polyculture dans une région que j'ai quelque raison de bien connaître. Son bénéfice forfaitaire — il s'agit de polyculture — majoré d'année en année, sera compris entre 10.860 francs et 12.020 francs. Si ce cultivateur dynamique décide, pour développer son activité, de devenir naisseur-engraisseur de porcs et que, répondant, pour son malheur, aux incitations du Gouvernement, il accepte de s'endetter pour avoir un élevage de 40 truies, eh bien ! il verra son bénéfice forfaitaire augmenter de 13.800 francs. Si l'on tient compte de ses charges d'emprunt, pour les vingt truies dépassant le seuil d'exonération dont il bénéficie, il sera donc surimposé.

Ainsi, cette exploitation à responsabilité personnelle, cette exploitation dynamique qui améliore sa productivité, qui contribue à combler un déficit national préjudiciable à notre économie, voit-elle plus que doubler son bénéfice imposable d'une année sur l'autre. Conséquence de cette nouvelle situation fiscale, le bénéfice des bourses scolaires peut lui être retiré, alors qu'un impôt assez lourd s'ajoutera aux charges familiales et aux amortissements des emprunts.

C'est bien mal récompenser un effort louable !

Il me semble donc nécessaire de relever d'au moins 50 p. 100 les seuils d'exonération des élevages porcins complémentaires d'exploitations de polyculture, faute de quoi certains exploitants dignes d'intérêt seront surimposés et, par là même, notre production porcine freinée.

Pour maintenir à la terre les exploitants jeunes, qualifiés et dynamiques, il y a certes des prêts et des primes. Mais ne conviendrait-il pas de réexaminer certaines dispositions fiscales, d'aménager les forfaits, d'adapter le réel simplifié à l'élevage complémentaire de l'agriculture, de moduler plus largement le remboursement forfaitaire de la T. V. A., d'accélérer le remboursement des crédits de T. V. A. ?

En définitive, ces actions peuvent être aussi efficaces que des relevements de prix dont les conséquences sont difficilement contrôlables.

Si l'honorable parlementaire que je crois être n'a pas eu jusqu'à présent l'avantage de recevoir une réponse à la question qu'il a posée, et réitérée, sur la fiscalité des producteurs-éleveurs à M. le ministre de l'économie et des finances, celui-ci saura entendre un ministre de l'agriculture brillant, dont l'action vise à doter notre pays d'une agriculture libérale, organisée, compétitive, renforçant puissamment notre commerce extérieur.

Monsieur le ministre, votre budget pour 1973 est bon. Vous pouvez encore l'amender et vous le ferez probablement en matière de crédits de fonctionnement de l'enseignement agricole.

En tout cas, en ce qui me concerne, je le voterai sans complexe. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Ver.

M. Antonin Ver. Monsieur le ministre, j'ai le devoir d'appeler votre attention sur les conséquences des graves intempéries qui, pendant deux années consécutives, ont ruiné bien des familles et ravagé bien des récoltes dans le département que je représente.

En 1971 : pluies diluviennes en mai et juin ; orages de grêle en juillet ; violente tornade en août.

En 1972 : les mêmes fléaux ravagent les mêmes communes tandis qu'une demi-douzaine d'orages d'intensité inégale frappaient diverses parties du Tarn-et-Garonne.

Certes, les grandes catastrophes agricoles ont été localisées, mais vous comprendrez l'émotion et le désarroi des populations rurales si durement touchées lorsqu'elles constatent les insuffisances, la lourdeur et les retards dans l'application de la loi sur les calamités agricoles.

Les textes précisent que le dommage doit être la conséquence d'un risque non assurable, qu'il doit être causé par un agent naturel et revêtir une importance exceptionnelle. Cet énoncé de principes prouve que cette loi est avant tout une incitation à l'assurance plutôt qu'une œuvre de solidarité nationale dans les moments pénibles et imprévisibles que connaissent trop souvent nos populations rurales.

L'assurance est parfois très onéreuse. En 1972, pour l'arboriculture fruitière, le taux des primes s'élève jusqu'à 24 p. 100 du capital assuré, avec une franchise obligatoire de 10 p. 100, le sinistre ne pouvant être indemnisé qu'à concurrence de 80 p. 100. Certaines compagnies refusent même catégoriquement tout contrat.

Autant dire que ne s'assurent que les cultivateurs qui sont régulièrement victimes de la grêle. Leur effectif limité entraîne fatalement l'augmentation des primes l'année suivante, cercle vicieux préjudiciable aux trésoreries modestes qui doivent, contrairement à certains organismes, attendre parfois deux ans un éventuel règlement.

Pourtant, les articles 19 et 20 du décret du 29 juillet 1970 soulignent l'intérêt d'une prompte information afin d'apprécier rapidement les conséquences du sinistre. O ironie des mots ! En fait, qu'en est-il ?

Dans le cas de dégâts exceptionnels résultant de risques non assurables et entraînant une diminution importante du revenu des exploitants, le comité départemental d'expertise doit demander la reconnaissance du caractère de calamité agricole du sinistre auprès de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural, d'une part, et de M. le ministre de l'économie et des finances, d'autre part.

Un rapport doit être remis à M. le ministre de l'agriculture dans les trois mois suivant le moment où les effets du sinistre auraient pu être déterminés. Il doit préciser les causes et la nature du dommage, ainsi que le montant des dégâts.

Ensuite, ce rapport est étudié par un groupe de travail dont les propositions sont présentées à la commission nationale des calamités agricoles qui émet un avis, lequel, s'il est positif, provoque l'arrêté interministériel publié au *Journal officiel*. Alors seulement débute la procédure d'indemnisation avec la constitution et l'instruction des dossiers individuels fournis par les intéressés dans un délai de vingt jours. Parallèlement, les différentes déclarations du sinistre doivent être inscrites sur un registre ouvert en mairie et réservé à la consultation du public pour contrôle de la véracité des déclarations.

Dans le mois suivant l'expiration de ce délai de vingt jours, l'intéressé doit fournir, à la demande de l'organisme d'assurance, les pièces du dossier qui seront transmises au comité départemental d'expertise aux fins de contrôle, puis au secrétariat de la commission nationale des calamités agricoles qui détermine évaluations et pourcentages dans le cadre des crédits accordés. Alors seulement il sera possible de verser à chaque sinistré l'aide à laquelle il peut prétendre.

S'il est vrai que le payeur doit prendre toutes garanties sur la réalité du sinistre, vous comprendrez, monsieur le ministre, que l'agriculteur, parfois ruiné et pourtant soumis — ne serait-ce que vis-à-vis de sa famille — aux contraintes de la vie, s'insurge contre la complexité du mécanisme de la loi et les lenteurs de

la procédure qui rendent d'ailleurs difficilement contrôlable la rigoureuse exactitude des demandes d'indemnisation déposées depuis plusieurs mois.

Les registres ouverts dans les mairies ne suffisent pas à éviter le risque de déclaration plus ou moins erronée. Ne serait-il pas souhaitable que les agriculteurs fassent leur déclaration le lendemain même du sinistre et que l'administration — ou des experts qualifiés — puisse, avec l'aide souhaitable des maires et des présidents de syndicats agricoles, disposer immédiatement des moyens nécessaires pour une rapide et légitime vérification ? Deux phases de l'instruction seraient ainsi bloquées en une seule, d'où un appréciable gain de temps pour une répartition plus équitable.

Je souhaite aussi qu'un soin tout particulier soit apporté, à l'avenir, au traitement des sinistrés qui ont eu à souffrir des mêmes maux dans plusieurs départements. Dans ma région, deux départements limitrophes ont été frappés par les mêmes terribles orages. Pour l'un, le dossier a abouti assez rapidement avec une prise en compte de toutes les cultures ; pour l'autre, l'arrêté ministériel se fait encore attendre, malgré les efforts conjugués de tous les responsables locaux, et il risque d'être plus restrictif.

Je ne veux pas croire à une distorsion volontaire qui serait à mes yeux profondément coupable. Mais ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que l'application de la loi doit être la même pour tous, que les mêmes causes doivent produire les mêmes effets ?

Comment ne pas comprendre la colère de gens qui connaissent bien leurs voisins, dont ils ne sont séparés que par la ligne abstraite d'une circonscription, qui ont eu à souffrir des mêmes méfaits du ciel et qui se voient traités en citoyens diminués dans le pays des Droits de l'homme ?

J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur, dans votre réponse, de préciser les raisons qui ont motivé une telle inégalité de traitement.

Enfin, j'ai noté l'augmentation, dans le budget de 1973, de la subvention prévue pour le fonds national de garantie contre les calamités agricoles : 68 millions de francs au lieu de 64. C'est un geste ! Mais il est indéniable que les crédits dont dispose ce fonds demeurent insuffisants.

C'est pourquoi je demande d'une façon pressante que M. le ministre de l'agriculture et les organisations professionnelles étudient dans les meilleurs délais les moyens d'accroître les ressources de cet organisme en majorant l'aide de l'Etat et en mobilisant, dans la limite des possibilités, la solidarité des agriculteurs. Cette adaptation aux besoins me paraît indispensable si l'on veut vraiment rassurer les intéressés et leur redonner confiance en l'avenir.

Tels sont, monsieur le ministre, les sentiments et les vœux des populations rurales trop souvent atteintes par les calamités du ciel. Déjà sensibilisées par les multiples servitudes d'un métier difficile et trop souvent incompris, elles sont, ne l'oubliez pas, au bord du désespoir et de l'abandon. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Lemaire.

M. Maurice Lemaire. Monsieur le ministre, mes chers collègues, si, paraphrasant Sully, on pouvait affirmer, voilà trois quarts de siècle, que pâturage et forêt étaient les deux mamelles de la montagne vosgienne, on découvre aujourd'hui que l'équilibre est brisé.

La forêt a coiffé le pâturage et le processus se poursuit à si vive allure que, si l'on n'y met ordre, tout espace libre aura bientôt disparu autour des villes, des villages et des hameaux.

Ainsi se pose une question inéluctable : va-t-on préserver à temps nos populations de cet emprisonnement insolite et redoutable ?

Qu'on ne me suspecte pas de honnir la forêt, richesse incomparable, que les Vosgiens portent dans leur cœur !

Certes subsistent encore quelques collines et quelques espaces que l'on devra planter de sapins, ressource ultime pour les propriétaires qui voient leurs terres abandonnées par suite de la disparition accélérée des exploitations agricoles. Pourquoi, en effet, ne jugeraient-ils pas légitime leur refus de laisser en friche des sols fertiles et, faute de mieux, avides de conifères ?

Mais, aujourd'hui, cette évolution condamne des vallées entières à l'étouffement. Cela est très grave.

Pour y porter remède, j'avais eu la faveur de faire adopter par le Parlement un article de la loi du 2 août 1960, devenu depuis

l'article 52-1 du code rural, qui autorisait la création de zones de non-boisement. Selon cet article 52-1, il était possible, à l'initiative du département ou de la commune, de délimiter des zones de préservation de l'agriculture.

Mais vint la loi du 22 mai 1971 qui a rendu ces dispositions caduques et les a remplacées par un nouvel article 52-1 selon lequel peuvent être établis des périmètres dits d'action forestière. J'en rappelle le principe : « Afin de favoriser une meilleure répartition des terres entre, d'une part, les productions agricoles et, d'autre part, la forêt, les préfets peuvent, dans des départements déterminés par décret et après avis des chambres d'agriculture et des centres régionaux de la propriété forestière, définir des périmètres dans lesquels seront développés par priorité des actions forestières, tandis qu'à l'intérieur d'autres périmètres, les plantations et semis d'essences forestières pourront être interdits ou réglementés. »

Beau programme, qui ne peut malheureusement être suivi d'effet !

Pour démontrer cette carence, je prendrai l'exemple typique de l'arrondissement de Saint-Dié.

Dans cet arrondissement, plus de 60 p. 100 de la superficie est boisée. Ce taux exceptionnellement élevé n'empêche pourtant pas le développement continu de la forêt en raison, je l'ai dit, de la disparition progressive des surfaces cultivées. A telle enseigne qu'aujourd'hui, la forêt menace les centres de peuplement totalement industrialisés.

Il convient de préciser ici que plus de 59 p. 100 de la population active de l'arrondissement de Saint-Dié est occupée dans l'industrie, taux qui n'est atteint ni même approché dans aucune région de France.

On conçoit dès lors l'urgence de sauver de l'étouffement une activité industrielle aussi intense et, d'une façon plus générale, de préserver de l'envahissement les alentours immédiats de nombreuses localités paradoxalement menacées par une nature essentiellement forestière, par ailleurs si riche et si accueillante pour les hommes.

On peut retourner et labourer le problème en tous sens, et nous y avons contribué, comme je l'indiquais à l'instant, en permettant la création de ces zones de non-boisement maintenant révolues. Mais il apparaît clairement aujourd'hui que, dans le cadre du nouvel article 52-1, il n'y a désormais d'autre formule de protection des espaces libres que de les vouer à l'élevage, par la fauche ou le pâturage.

Mais comment éviter que ne disparaissent les fermes les unes après les autres, par manque de rentabilité, dans une région quelque peu difficile où l'exode des fils et des filles de fermiers vers des emplois plus rémunérateurs se poursuit inexorablement ?

En vérité, qui pourrait blâmer ceux qui partent ? La preuve qu'il y a là un problème, c'est que l'agriculture de montagne a fait l'objet, assez récemment, d'une législation particulière. Malheureusement, rien de valable n'a été obtenu — et j'en parle savamment. Dans les vingt et une communes de la circonscription de Saint-Dié, classées en zone de montagne, les mesures spécifiques prises en faveur de l'élevage n'ont eu que des effets bien faibles.

L'an dernier, pourtant, nous avons eu une lueur d'espoir avec la prime à la « vache tondense ». Il y avait là une idée, peut-être difficile à appliquer, mais, d'après vos propres déclarations devant la commission de la production et des échanges, monsieur le ministre, aucune commune des Vosges ne sera concernée par cette prime. Vous envisagez même de la supprimer.

Alors, nous retournerions à la nuit. Et la lumière ne peut venir que d'une véritable et efficace incitation à l'élevage. Le cœur et la solution du problème, c'est l'incitation. S'il n'y a pas d'incitation à l'intérieur des périmètres de protection des espaces libres et des sites, je mets quiconque au défi d'en bâtir un seul. En effet, quel propriétaire serait assez naïf pour accepter que son terrain figure à l'intérieur d'un périmètre totalement privé du droit de faire valoir des plantations forestières, seul et unique moyen de sauvetage ?

On constate aujourd'hui que, dans la montagne vosgienne, les zones de non-boisement, qui ont pu être instituées sous l'empire de la loi de 1960, comprennent les sols les meilleurs. Or, en raison de l'exode agricole, on les donne en location pour rien, au mieux pour le montant de l'impôt foncier. Très souvent, ils ne trouvent pas preneur ; ils tombent en friche et se reboisent d'eux-mêmes, faisant place à la broussaille en attendant la forêt sauvage. Monsieur le ministre, il est urgent de mettre ce problème à l'étude.

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous ne pouvons établir des zones de non-boisement au mépris de la plus élémentaire équité, et les vouer par l'arbitraire de la loi à une stérilité agressive à l'égard des populations.

Mais je suis de ceux qui ne se résignent pas et j'ai résolu de proposer un remède fondé essentiellement sur un dispositif de solidarité générale dans les régions concernées de certains départements désignés par décret. L'application en serait confiée à des syndicats de communes groupant plusieurs cantons contigus et même, le cas échéant, toute une vaste zone.

Le moyen d'incitation ne serait pas la prime à la « vache tondeuse », mais une prime à l'hectare maintenu libre et destiné à l'élevage, c'est-à-dire au fauchage ou au pâturage. Cette prime serait attribuée aux propriétaires exploitants à un taux qui leur permettrait de tirer de leurs terrains un revenu compensateur de l'ordre de la valeur du croît moyen des terrains boisés. En cas de location, propriétaire et exploitant en bénéficieraient en commun.

La solidarité de l'ensemble des populations jouerait par le moyen d'une légère taxe assise dans l'ensemble des cantons concernés sur les propriétés foncières bâties et non bâties. En outre, les communes y contribueraient en proportion de leur population, de même que les départements suivant des modalités à préciser, le tout étant complété par une subvention de l'Etat dans le cadre du soutien à l'agriculture de montagne.

La formule du syndicat de communes convient parfaitement pour la gestion d'un tel dispositif. Toutes garanties de bon fonctionnement seraient ainsi obtenues pour le plus grand profit de l'économie régionale et nationale, comme de l'équilibre harmonieux et naturel des ensembles régénérés et préservés.

Monsieur le ministre, je vous adresserai incessamment la proposition de loi que j'ai élaborée. Il appartiendra à vos services d'y apporter les corrections et les améliorations utiles.

J'aimerais que vous nous donniez, en quelques mots, l'assurance que ce problème sera étudié. Sa solution rapportera au centuple et, de surcroît, augmentera la production de viande dont nous manquons en France et dans la Communauté européenne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat. Je remercie M. le président Lemaire d'avoir évoqué une question particulièrement importante pour les régions de moyenne montagne. Il a fait un certain nombre de suggestions. C'est avec la plus grande attention que M. le ministre de l'agriculture et moi-même nous étudierons ces propositions ainsi que celles qu'il voudra bien nous soumettre en vue de régler ce problème. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Mesdames, messieurs, il est difficile, en quelques minutes, d'aborder tous les problèmes concernant l'agriculture française. Je me contenterai donc de formuler trois idées générales et d'évoquer quatre problèmes particuliers.

En premier lieu, je me réjouis, monsieur le ministre, que votre ministère soit devenu le ministère de l'agriculture et du développement rural. Ce changement de dénomination, qui accroît vos responsabilités — mais vous n'avez pas peur des responsabilités — prouve que le Gouvernement a pris conscience que l'aménagement de l'espace rural devient chaque jour davantage une exigence de la démocratie et un des aspects fondamentaux de l'aménagement du territoire.

C'est une exigence de la démocratie parce qu'il faut faire bénéficier les populations rurales de toutes les conquêtes de la civilisation moderne, notamment en matière d'équipement. Il faut assurer, dans toute la mesure du possible, une véritable parité entre le milieu rural et le milieu urbain.

C'est également un autre aspect fondamental de l'aménagement du territoire parce que, contrairement à ce que l'on a pu croire et que l'on croit encore parfois, l'expansion et le développement industriels du pays ne doivent pas se traduire par la concentration croissante des activités et des hommes dans des agglomérations de plus en plus inhumaines. Ils doivent, au contraire, se fonder sur l'aménagement de zones rurales vivantes, articulées autour de villes moyennes dynamiques.

En second lieu, je me félicite de la volonté que vous avez manifestée de défendre la politique agricole commune. Les agriculteurs savent ce qu'ils doivent au Marché commun agricole. Ils ont su en accepter les contraintes, mais ils ont su aussi

saisir pleinement la chance qui leur était offerte et prouver ainsi, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, leur dynamisme et leur ouverture sur l'avenir.

Dans les négociations à venir au sein de la Communauté élargie et dans la confrontation avec les Etats-Unis, les principes du Marché commun agricole risquent d'être contestés, ses acquis menacés. Le Gouvernement peut compter sur l'appui du Parlement dans le combat difficile qu'il aura à mener.

En troisième lieu, je me réjouis du développement croissant de la concertation dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole. C'est cette volonté de concertation, de la part des pouvoirs publics comme des organisations professionnelles, qui a assuré le succès de la conférence annuelle du 29 septembre. C'est également cet esprit de concertation qui doit présider à la création de l'office interprofessionnel du bétail et des viandes.

En effet, l'office n'atteindra ses objectifs — organiser rationnellement les marchés et donner aux producteurs la sécurité à laquelle ils aspirent et qui leur est nécessaire — que si ceux-ci sont étroitement associés à son organisation et à son fonctionnement.

A ce propos, je regrette à mon tour que la création de cet office se fasse par voie réglementaire, mais je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir annoncé hier qu'un débat aura lieu à l'occasion d'une question orale, qui permettra à la représentation nationale de participer également à la concertation qui précédera l'institution de cet organisme.

J'en viens maintenant aux problèmes particuliers.

D'abord, je m'associe aux regrets qui ont été exprimés par certains de mes collègues du groupe Progrès et démocratie moderne concernant l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement agricole. Toutefois, j'appellerai plus spécialement l'attention du Gouvernement sur les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation. Il s'agit là, vous le savez, monsieur le ministre, d'une formule pédagogique intéressante qui donne d'excellents résultats, car elle est parfaitement adaptée au milieu rural.

Or ces maisons familiales et rurales se heurtent à des difficultés financières assez graves. De plus, elles souffrent du caractère de plus en plus ségrégatif des filières offertes dans l'enseignement agricole. Par exemple, il est devenu de plus en plus difficile pour un jeune se préparant au brevet d'apprentissage agricole d'accéder à la formation correspondant au brevet d'études professionnelles agricoles. Je souhaite que la carte scolaire, actuellement en cours d'établissement, permette aux maisons familiales et rurales de jouer le rôle auquel elles aspirent et auquel elles ont droit.

Je dirai, ensuite, un mot de la fiscalité agricole. Je n'entends pas contester la valeur du document établi par le conseil des impôts, mais je regrette que les chiffres retenus aient été ceux de 1965. Ainsi, les chiffres qui ont été livrés au public concernant l'évasion fiscale en agriculture ne correspondent pas à la réalité, les forfaits agricoles ayant crû, depuis cette époque, dans une proportion importante. Ils ont même été triplés dans certaines régions. Il serait bon, je crois, que l'opinion publique en soit largement informée.

Les agriculteurs ont accepté le principe de la réforme de la fiscalité agricole. Mais le problème essentiel est désormais celui de la franchise d'impôt, c'est-à-dire de la mise en réserve d'une certaine somme pour faire face au développement des exploitations, faute de quoi cette réforme aurait un caractère anti-économique. Il est donc souhaitable que l'administration accepte d'examiner ce problème dans un esprit de compréhension.

En ce qui concerne les crédits pour l'élevage, vous avez annoncé que les prêts pour les bâtiments verraient leur durée portée à dix-huit ans et leur taux d'intérêt fixé à 4,5 p. 100. Cette durée serait de dix ans pour le financement du cheptel. Ce sont là, certes, des mesures excellentes mais rien, me semble-t-il, n'est tranché quant à l'attribution effective de ces prêts par les caisses de crédit. En effet, ces caisses ont des quotas de bonification basés sur des références antérieures, si bien que l'on se trouve parfois devant une situation étrange. C'est ainsi que, suivant les quotas dont les caisses disposent, les prêts peuvent être scindés en plusieurs modes de financement. Il conviendrait donc de permettre aux caisses de pratiquer une politique de taux uniformes, ce qui serait à la fois une simplification et une mesure d'équité.

Enfin, je voudrais évoquer les dégâts causés par les gibiers aux récoltes, dégâts qui, dans certaines régions, sont parfois fort importants.

Certes, une loi a prévu leur indemnisation, mais avec un abattement de 20 p. 100 dont les agriculteurs supportent la

charge. Cette disposition paraît contestable car, outre les dommages subis par les récoltes, il faudrait aussi tenir compte de la détérioration du matériel, en raison de l'état dans lequel se trouve le terrain à la suite, notamment, du passage de sangliers.

Je demande au Gouvernement de prendre en considération les propositions législatives concernant la suppression de l'abattement de 20 p. 100.

Je terminerai en affirmant ma certitude que le milieu rural saura utiliser au mieux, c'est-à-dire dans l'intérêt général, les moyens que ce budget met à sa disposition. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Mes chers collègues, nous avons noté, dans le discours d'hier de M. le ministre, l'option prise par le Gouvernement en faveur de l'exploitation de type familial, qu'on a appelée « l'exploitation à responsabilité personnelle ».

Nous enregistrons avec satisfaction cette orientation clairement définie, d'autant que M. le ministre nous a paru décidé à lutter concrètement contre le processus de désertion en donnant aux agriculteurs jeunes et dynamiques des raisons morales et matérielles d'exercer leur métier.

Il est, en effet, nécessaire de surmonter l'état de crise latente qui fait que nos agriculteurs, et singulièrement les jeunes, doutent de leur avenir. N'a-t-on pas, à leur égard, trop souvent raisonné en termes de liquidation, le problème agraire devant être résolu par la disparition de la plupart des paysans ?

M. le ministre a avancé, hier, deux arguments en faveur du maintien de l'agriculture de type familial.

D'une part, c'est la formule la plus satisfaisante du point de vue social. Elle préserve les agriculteurs des contraintes que le capitalisme ou le collectivisme peuvent faire peser sur eux, si l'on se réfère aux modèles existant à ce jour. Nous pensons cependant que l'autonomie du chef d'entreprise agricole ne doit cependant pas l'isoler. A cet égard, les formules volontaristes de l'agriculture de groupe, comme les coopératives, les S.I.C.A. et les G.A.E.C., constituent de très heureux correctifs à l'isolement.

D'autre part, les techniciens et les économistes de l'Institut national de la recherche agronomique ont démontré que la structure familiale était la plus propre à assurer la rentabilité des exploitations.

Il est en effet bien exact que le développement industriel et l'expansion économique favorisent le maintien de l'agriculture familiale en absorbant l'excédent de main-d'œuvre, en mettant à sa disposition des moyens techniques perfectionnés et en développant le crédit ainsi qu'une économie d'échanges, notamment avec les industries alimentaires.

Mais cette évolution, qui est une réussite du strict point de vue économique, s'accomplit au détriment de la situation financière des exploitants.

Sans aborder la question toujours plus pressante du financement des investissements et celle des prix agricoles, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les charges foncières. L'acquisition par l'agriculteur du foncier, support de l'exploitation, lui impose des sujétions très lourdes, à savoir les soultes qu'il doit payer à ses cohéritiers lors de la succession, les droits de succession eux-mêmes, la compétition avec des détenteurs de capitaux non-agriculteurs qui considèrent que le sol est une valeur sûre pour le placement de leur épargne.

Enfin, la libre circulation de la main-d'œuvre dans la Communauté économique européenne et la cherté des terrains à bâtir sont des facteurs d'entraînement à la hausse des terrains à vocation agricole.

Le problème foncier est un des goulots d'étranglement du développement de l'agriculture familiale. Les jeunes agriculteurs sont, à bon droit, préoccupés par ce problème fondamental.

L'œuvre entreprise à cet égard, grâce à l'action des Safer, n'est pas négligeable, encore que les moyens mis à la disposition de ces sociétés soient limités. Ce que nous avons tenté de faire en instituant les baux à long terme ne peut encore être jugé.

Je souhaiterais que, dans votre réponse, monsieur le ministre, vous nous fassiez part de vos intentions quant aux solutions à court et à long terme que vous préconisez pour résoudre le problème foncier agricole qui nous paraît essentiel.

Ma dernière observation portera sur l'urgence du développement des industries agricoles et alimentaires.

Les industriels de ce secteur ont intérêt à trouver en face d'eux des agriculteurs capables de leur fournir quantitativement et qualitativement les produits à transformer ou à conserver.

Dans les régions à forte densité de population agricole — le Massif central ou le Sud-Ouest, par exemple, que nos deux ministres connaissent bien — une politique de développement des industries agricoles s'impose : d'abord, parce qu'elle favorisera la création d'emplois ; ensuite, parce qu'elle créera des débouchés pour les exploitants. Des expériences extrêmement encourageantes ont été tentées dans ce domaine, qui méritent d'être poursuivies.

Si, pour la conserverie, un lent décollage semble s'effectuer dans le Sud-Ouest, comment ne pas déplorer que cette région, grande productrice de maïs de qualité, ne dispose pas d'une seule unité de transformation de cette céréale, la plupart d'entre elles se trouvant au nord de la Loire ?

Aux deux questions que je vous ai posées concernant le problème foncier et le développement des industries agricoles, j'ajouterai une observation finale.

L'endettement n'est pas la seule contrepartie de la survie de l'exploitation familiale. Peut-on négliger l'accroissement du temps de travail et la privation de loisirs nés des exigences de la croissance ? Il nous faut lutter et œuvrer contre cette dégradation du mode de vie. Une dotation, des subventions sont, certes, choses excellentes, surtout pour les jeunes agriculteurs, mais cela ne signifierait rien si les agriculteurs, particulièrement les jeunes, avaient le sentiment que l'agrément de leur vie devait encore s'amenuiser. Pour eux aussi se pose la question de la qualité de la vie. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Mesdames, messieurs : « Tout est dit et l'on vient trop tard », disait La Bruyère. Satisfaction et non-satisfaction, inquiétudes et critiques ont déjà été formulées à cette tribune par les nombreux orateurs qui m'ont précédé.

Vous voudrez bien permettre au représentant d'une région de polyculture où les exploitations agricoles sont relativement de petites dimensions, de rappeler quelques-unes des principales doléances de ceux qui, malgré les grandes mutations que connaît l'Alsace, ont gardé une fidélité inébranlable à la terre. Naturellement, en raison du faible temps de parole qui m'est accordé, je ne pourrai les énoncer que dans leurs grandes lignes.

Ce sont surtout les crédits affectés au remembrement qui inspirent les plus grandes craintes. Malgré une récente dotation supplémentaire, dont je remercie M. le ministre, le retard restera important, compte tenu de celui accumulé, tant pendant le V^e Plan qu'au cours des deux premières années d'exécution du VI^e Plan.

De même, les crédits accordés aux S.A.F.E.R. sont nettement insuffisants pour leur permettre de remplir leur mission, c'est-à-dire pour réaliser une restructuration effective des terres.

Quant à l'aide à l'habitat rural, des retards très importants surviennent dans l'attribution des subventions. Les crédits prévus pour les adductions d'eau, l'électrification, les opérations d'assainissement dans les communes rurales et l'agriculture de montagne ne sont pas à la mesure des besoins les plus urgents à satisfaire.

Certains de mes collègues ont évoqué le projet de création de l'office de la viande. Lorsque nous serons saisis de ce texte nous serons à même d'en juger, mais il est essentiel et urgent de promouvoir la production de viande bovine et de ne pas la dissocier de la production laitière.

Pour dégager le marché du lait, il convient d'accorder aux jeunes agriculteurs, pour leurs investissements, des emprunts à taux réduit, ce qui implique une large part de prêts bonifiés du Crédit agricole.

Compte tenu de l'érosion financière, les planteurs de tabac devraient bénéficier, en 1973, d'un taux de rattrapage d'environ 14 p. 100, se substituant à celui, trop minime, accordé cette année.

Quant à l'amélioration des lois sociales en agriculture, si satisfaction a été donnée sur certains points, il n'en reste pas moins qu'il faudra notamment, au cours des prochaines années, réduire les cotisations sociales versées par les veuves d'exploitants, substituer le régime de la retraite à celui de l'allocation en faveur des membres de la famille, accorder une pension d'invalidité aux épouses d'exploitants et d'aides familiaux, autant de mesures qui, dans nos départements de l'Est, devront bien entendu s'intégrer dans le cadre du régime local.

Mais l'une des inquiétudes les plus graves est provoquée par l'insuffisance notoire des crédits destinés à la formation des hommes — futurs agriculteurs et techniciens — dispensée par les établissements d'enseignement agricole.

Il est déjà regrettable que les crédits n'aient cessé de diminuer depuis 1970, tant en ce qui concerne les investissements qu'en ce qui concerne la création de postes budgétaires. Pour ne citer que la région Alsace-Lorraine, l'ensemble des crédits prévus pour 1973 au titre des investissements ne représente que le tiers de la somme nécessaire à l'aménagement de la ferme du lycée agricole d'Obernai, alors qu'il devrait permettre de satisfaire les demandes formulées dans toute cette région par les chefs d'établissements.

Si les crédits de fonctionnement sont supérieurs à ceux de l'an passé, ils sont bien loin de permettre la création des postes budgétaires nouveaux qu'exige l'augmentation des effectifs scolaires.

Le temps me manque pour évoquer d'autres problèmes qui tiennent à cœur à nos agriculteurs. Je me bornerai à mentionner, en particulier, le problème de certaines lois votées depuis des mois et qui attendent toujours leurs décrets d'application, celui du revenu agricole qui est sans doute en augmentation mais qui ne correspond pas encore au revenu enregistré dans d'autres catégories sociales, celui de l'indemnité viagère de départ, celui de la T.V.A., celui de la patente, celui des coopératives de production et aussi celui des petits bouilleurs de cru qui est parfois trop oublié. Ce sont autant de problèmes auxquels il convient d'apporter des solutions plus humaines et moins technocratiques que celles qu'on envisage généralement.

Je sais, monsieur le ministre, que votre volonté profonde est de donner à l'aménagement et au développement rural un équilibre de plus en plus humain. Or qui dit équilibre dit niveau et mode de vie.

En conclusion, je vous remercie à l'avance pour l'attention bienveillante que vous voudrez bien porter aux différents problèmes que je viens d'évoquer très brièvement. Je suis sûr que vous aurez à cœur de ne pas oublier la région que je représente. Si cette région, sans doute bénie des dieux, a pu surmonter la grande mutation que traverse notre civilisation c'est grâce à l'effort tenace et persévérant de certains agriculteurs, surtout des jeunes, qui n'ont jamais commis le grand péché de la désespérance et qui sont restés attachés à la terre. Je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas les oublier car ils comptent sur vous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582. (Rapport n° 2582 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Agriculture et développement rural, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite) :

Agriculture et développement rural :

(Annexe n° 7. — M. Godefroy (Agriculture) et M. Dijoud (Développement rural), rapporteurs spéciaux ; avis n° 2586, tome VI, de M. Bordage (Enseignement agricole), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2590, tome II, de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 19. — M. Godefroy, rapporteur spécial ; avis n° 2590, tome VI, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

(Annexe n° 41. — M. Collette, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome XVI, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2590, tome XXI, de M. Bousseau, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Affaires étrangères :

Affaires étrangères :

(Annexe n° 2. — M. Marette, rapporteur spécial ; avis n° 2587, tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Relations culturelles :

(Annexe n° 3. — M. Poirier, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2587, tome II (Relations culturelles et coopération technique), de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères.)

Coopération :

(Annexe n° 4. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 2587, tome III, de M. Achille-Fould, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2590, tome I, de M. Hauret, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELSECCHI.